

## Chapitre 4

# Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

*La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement demeure au centre des politiques suivies par les donateurs. En appuyant leur action sur les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté conduites par les pays partenaires, les donateurs contribuent à faire reculer la pauvreté, dans les pays les plus pauvres, mais aussi dans les pays à revenu intermédiaire. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide influe sur la façon dont les donateurs procèdent – ils ont mis en place des plans d'action pour en assurer la mise en œuvre, et nombre d'entre eux entreprennent de vastes réformes institutionnelles et opérationnelles. L'appropriation, l'alignement et l'harmonisation retiennent particulièrement l'attention des donateurs, qui s'efforcent par ailleurs de mettre en place une gestion axée sur les résultats. Certains rendent compte de leurs réalisations en termes d'efficacité de l'aide, montrant que des progrès ont été réalisés dans ce sens. L'égalité homme-femme est une priorité pour tous les donateurs: nombre d'entre eux ont élaboré des politiques spécifiques, des plans d'action et des orientations pour en faciliter l'application sur le terrain. L'égalité homme-femme est à la fois une question transversale, et une question sectorielle, devant bénéficier de ressources allouées à cet effet. La violence à l'encontre des femmes, le rôle des femmes dans les situations de conflit, ainsi que les droits des femmes sont des domaines d'intervention clés.*

## Introduction : Performances des membres du CAD en matière d'aide en 2006

En 2006, l'aide publique au développement (APD) distribuée par l'ensemble des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) a totalisé 104.4 milliards USD, soit un recul de 4.5 % par rapport à 2005 et un montant équivalant à 0.31 % du revenu national brut (RNB) cumulé de ces pays. C'est la première fois depuis 1997 que l'APD accuse un fléchissement en termes réels; cela dit, ce chiffre n'en est pas moins le plus élevé qui ait jamais été enregistré si l'on fait abstraction de celui de 2005.

Cette baisse était anticipée. En 2005, le niveau de l'APD avait en effet été gonflé par des opérations massives d'allègement de la dette (en faveur de l'Irak et du Nigeria, en particulier) décidées dans le cadre du Club de Paris, atteignant ainsi un point haut sans précédent de 107.1 milliards USD. En 2006, les dons nets au titre des remises de dette ont encore représenté une part substantielle de l'APD nette avec la mise en œuvre des phases suivantes des accords conclus dans le cadre du Club de Paris, en vertu desquels les membres ont consenti pour 3.3 milliards USD à l'Irak et 9.4 milliards USD au Nigeria. Si l'on fait abstraction des allègements de dette, le recul de l'APD se trouve ramené à 0.8 %.

Les apports nets d'APD « bilatérale » à l'Afrique subsaharienne ont augmenté de 27 % en termes réels, pour s'établir à 29.2 milliards USD. Cet accroissement est toutefois imputable pour l'essentiel à des opérations d'allègement de la dette. Si l'on exclut les remises de dette, l'aide à la région a progressé de près de 13 %.

Les seuls pays à avoir atteint ou dépassé l'objectif de 0.7 % du RNB préconisé par les Nations Unies pour l'APD sont le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. Le donneur le plus généreux en volume en 2006 a été les États-Unis; viennent ensuite le Royaume-Uni, le Japon, la France et l'Allemagne. Les apports cumulés des 15 membres du CAD appartenant également à l'UE ont représenté 57 % de l'APD nette totale.

L'APD nette octroyée par les États-Unis en 2006 ressort à 23.5 milliards USD, soit une baisse de 18.2 % en termes réels. Le rapport APD/RNB est ainsi revenu de 0.23 % en 2005 à 0.18 %. Ce recul s'explique essentiellement par le niveau exceptionnellement élevé des allègements de dette en 2005, les États-Unis ayant choisi d'effacer cette année là toutes leurs créances sur l'Irak plutôt que d'étaler les remises sur plusieurs années. Les versements des États-Unis en faveur de l'Afrique subsaharienne (5.6 milliards USD) ont atteint un niveau record en raison principalement d'opérations d'allègement de la dette (pour un montant total de l'ordre de 1.6 milliard USD, dont 0.6 milliard USD pour le Nigeria) et d'un accroissement des dépenses en faveur de l'éducation et de la lutte contre le VIH/sida et le paludisme. Les apports nets d'APD à l'Irak sont demeurés conséquents (4.8 milliards USD), ceux à l'Afghanistan ont augmenté (1.4 milliard USD) et ceux aux pays les moins avancés ont affiché un niveau sans précédent (5.3 milliards USD).

L'APD nette du Japon s'est élevée au total à 11.2 milliards USD, ou 0.25 % du RNB. Cela représente un fléchissement de 9.1 % par rapport à 2005, baisse qui tient en partie à la diminution du budget d'APD, mais aussi au montant exceptionnellement important des dépenses consenties en 2005, au titre notamment de l'aide humanitaire aux victimes du tsunami survenu dans l'Océan indien et de l'allègement de la dette de l'Irak. L'APD nette du

Japon s'inscrit sur une tendance à la baisse depuis 2000, sauf en 2005 où elle a augmenté sous l'effet des remises de dette. Les chiffres de 2006 incluent les contributions du Japon aux institutions financières internationales, lesquelles sont en augmentation. En termes bruts, l'APD du Japon s'est élevée à 17.1 milliards USD, en recul de 2 % en valeurs réelles.

L'APD cumulée des 15 membres de l'UE appartenant au CAD a légèrement progressé en 2006, de 2.9 % en valeur réelle par rapport à 2005, passant de 55.8 à 59.0 milliards USD. Ce chiffre représente 0.43 % du RNB global de ces pays, soit plus que les 0.39 % que les membres de l'UE se sont collectivement engagés à atteindre. L'accroissement observé en 2006 est imputable avant tout à des opérations d'allègement de la dette.

Une augmentation des dépenses d'aide en termes réels a été constatée dans les 11 États membres du CAD et de l'UE suivants :

- Espagne (+20.7 %), sous l'effet d'un fort accroissement des contributions aux Nations Unies et à d'autres organisations multilatérales ainsi que d'une augmentation des versements de l'AECI, l'Agence espagnole de coopération.
- Irlande (+36.9 %), en raison de la progression de l'aide bilatérale ainsi que de l'importance des contributions multilatérales.
- Royaume-Uni (+11.7 %), du fait d'un accroissement substantiel des contributions aux organisations internationales.
- Suède (+14.7 %), par suite d'une intensification générale de l'effort d'aide et d'allègement de la dette.
- Et aussi Allemagne (+1.7 %), Danemark (+3.0 %), France (+2.9 %), Grèce (+5.9 %), Luxembourg (+4.8 %), Pays-Bas (+4.2 %) et Portugal (+2.0 %).

Un fléchissement a par contre été observé en Autriche (-6.9 %), en Belgique (-2.2 %), en Finlande (-9.0 %) et en Italie (-30.6 %, en raison principalement du calendrier des contributions aux organisations internationales).

Les apports de la Commission européenne ont progressé de 6.2 % pour atteindre 10.2 milliards USD, sous l'effet d'un recours accru au soutien budgétaire et d'une amélioration de la capacité de versement associée à l'augmentation des engagements souscrits ces dernières années.

S'agissant des autres pays du CAD, les évolutions suivantes de l'aide publique au développement ont été relevées de 2005 à 2006 :

- Australie (+22.5 %), principalement sous l'effet des allègements de dette, en faveur de l'Irak et dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.
- Canada (-9.9 %), en raison de la diminution des remises de dette et de la baisse des concours humanitaires par rapport à leur générosité exceptionnelle en 2005 à la suite du tsunami survenu dans l'Océan indien.
- Norvège (-1.9 %).
- Nouvelle-Zélande (+0.5 %), situation pratiquement inchangée.
- Suisse (-7.4 %), du fait du volume en recul des remises de dette.


### Les membres ont-ils atteint leurs objectifs pour 2006 ?

En 2002, les membres du CAD avaient annoncé, avant ou pendant la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, un certain nombre d'intentions concernant l'accroissement de leur aide par rapport à ses niveaux de 2000 pour 2006 (tableau 4.1).

Tableau 4.1. **Situation de l'APD en 2006 et objectifs fixés en 2002 à Monterrey**

	Objectifs établis en 2002			APD réelle en 2006		Objectif atteint?
	Engagement/annonce/hypothèse	Année prévue réalisation	APD/RNB en 2006 (%)	APD nette totale millions de USD	APD/RNB (%)	
Allemagne	0.33 %	2006	0.33	10 435	0.36	x
Autriche	0.33 %	2006	0.33	1 498	0.47	x
Belgique <sup>1</sup>	0.70 %	2010	..	1 978	0.50	x
Danemark <sup>1</sup>	> 0.7 %	n.a.	..	2 236	0.80	x
Espagne <sup>2</sup>	0.33 %	2006	0.33	3 814	0.32	
Finlande <sup>1</sup>	0.40 %	2007	..	834	0.40	x
France <sup>1</sup>	0.50 %	2007	..	10 601	0.47	x
Grèce	0.33 %	2006	0.33	424	0.17	
Irlande <sup>1</sup>	0.70 %	2007	..	1 022	0.54	x
Italie	0.33 %	2006	0.33	3 641	0.20	
Luxembourg <sup>1</sup>	1.00 %	2005 <sup>5</sup>	..	291	0.89	x
Pays-Bas	0.80 %	déjà atteint	0.80	5 452	0.81	x
Portugal	0.33 %	2006	0.33	396	0.21	
Royaume-Uni	0.40 %	2005-06	0.40	12 459	0.51	x
Suède	1.00 %	2006	1.00	3 955	1.02	x
<b>Membres de l'UE, total</b>	<b>0.39 %</b>	<b>2006</b>	<b>0.39</b>	<b>59 035</b>	<b>0.43</b>	<b>x</b>
Australie	3 % de croissance réelle	En 2002-03	0.27	2 123	0.30	x
Canada	8 % de croissance annuelle	Jusqu'en 2010	0.29	3 684	0.29	x
États-Unis <sup>4</sup>	Augmentation de 5 milliards de USD	2006	0.12	23 532	0.18	x
Japon	Pas d'objectif		..	11 187	0.25	
Norvège	1.00 %	2005	..	2 954	0.89	
Nouvelle-Zélande	APD/RNB constant		0.25	259	0.27	x
Suisse <sup>3</sup>	0.40 %	2010	..	1 646	0.39	x
<b>Membres du CAD, total</b>				<b>104 421</b>	<b>0.31</b>	

1. Objectif minimum de 0.33 % du RNB par pays de l'UE atteint ou dépassé ou maintenu au-dessus de 0.7 %.
2. L'Espagne a manqué de très peu l'objectif suite à une modification dans la comptabilisation de son RNB.
3. La Suisse est en voie de réaliser son objectif pour 2010.
4. Augmentation de 5 milliards de USD comparée au niveau de 2000, soit égale à 15 milliards de USD en 2006.
5. Reporté par la suite à 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/178412024366>

Au Sommet de Barcelone en 2002, les 15 pays qui étaient à l'époque membres de l'UE s'étaient quant à eux engagés à porter le niveau global de leur APD à 0.39 % de leur RNB cumulé pour 2006, avec un objectif minimum par pays de 0.33 %. La plupart d'entre eux y sont parvenus; font toutefois exception la Grèce, l'Italie et le Portugal. L'Espagne a elle aussi échoué, mais de peu, en raison des modifications apportées récemment à son système de comptabilité nationale. Pour ce qui est de l'objectif collectif, avec 0.43 % le chiffre enregistré en 2006 est largement supérieur à l'objectif de 0.39 % qui avait été fixé en 2002, grâce principalement aux allègements de dette.

Depuis 2002, divers membres de l'UE se sont assignés des objectifs encore plus ambitieux pour 2006 et les ont remplis. La Belgique a atteint son objectif consistant à consacrer 0.5 % de son RNB à l'APD; la Suède y a affecté plus que le 1 % de son RNB qu'elle avait promis ; le Danemark s'est engagé à maintenir son rapport APD/RNB à 0.8 % au minimum ; enfin, avec 734 millions EUR, les dépenses d'APD de l'Irlande ont atteint un niveau plus élevé que prévu en 2006.

Les apports nets d'APD consentis par les États-Unis en 2006 ont été supérieurs au niveau prévu en raison de l'ampleur des remises de dette et de l'accroissement de l'aide destinée à l'Afrique subsaharienne, à l'Afghanistan et à l'Irak. Le Japon, qui traverse une phase de

grande austérité budgétaire, n'avait annoncé aucun objectif d'APD pour 2006. La Norvège n'a pas réussi à atteindre l'objectif qu'elle s'était fixé de consacrer 1 % de son RNB à l'APD pour 2005 en raison de la vigoureuse croissance de son RNB depuis quelques années.

### Perspectives d'évolution pour l'avenir

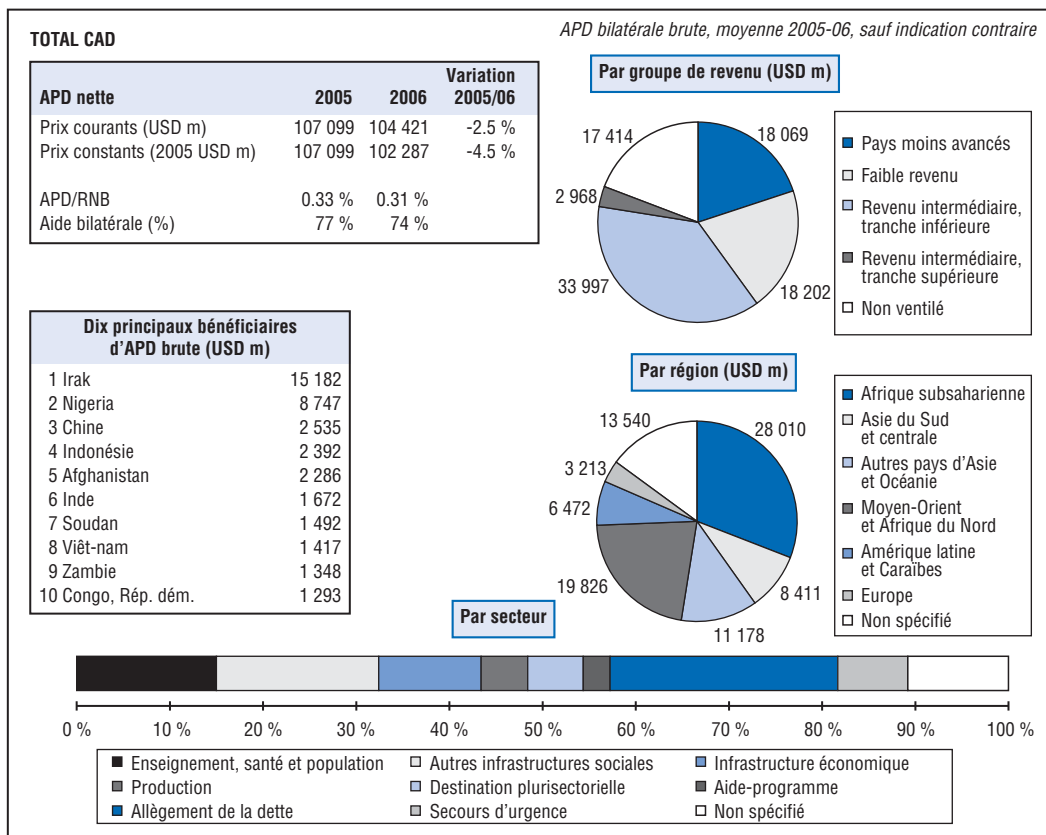
Le volume de l'APD devrait à nouveau fléchir légèrement en 2007 avec l'amenuisement des remises de dette en faveur du Nigeria et de l'Irak. Les autres types d'aide devraient s'accroître pour permettre aux donateurs de tenir leurs promesses les plus récentes.

En 2005, les membres de l'UE appartenant aussi au CAD sont convenus d'intensifier encore leur effort d'aide et de se fixer un objectif minimum par pays de 0.51 % du RNB pour 2010, ou 0.56 % du RNB cumulé. L'objectif collectif tient compte du fait que certains de ces derniers ont promis de maintenir ou d'accroître leurs apports même s'ils remplissent déjà l'objectif minimum par pays, et aussi des engagements souscrits par les membres de l'UE n'appartenant pas au CAD de participer à l'intensification de l'effort collectif d'aide en portant leurs dépenses à un niveau minimum prédéterminé.

L'Australie, qui entend continuer d'accroître son APD, a provisionné son budget pour être en mesure de porter son APD à environ 4.3 milliards AUD, soit 0.36 % de son RNB, d'ici 2010-11. Elle compte atteindre l'objectif consistant à affecter 0.5 % de son RNB à l'APD pour 2015-16. Le Canada estime que son APD s'élèvera à 5.1 milliards CAD en 2010. Le Japon a indiqué qu'il accroîtrait ses dépenses d'APD de 10 milliards USD par rapport à leur niveau de 2004 sur l'ensemble de la période 2005 à 2009. La Nouvelle-Zélande a annoncé qu'elle s'engageait à porter son rapport APD/RNB à 0.35 % pour 2010-11, la Norvège à 1 % sur l'ensemble de la période 2006-09 et la Suisse à 0.4 % en 2010.

### Notes relatives aux différents membres du CAD

Les notes relatives aux différents membres du CAD sont présentées dans l'ordre alphabétique et un encadré y est adjoint pour les membres qui ont fait l'objet d'un examen en 2007 (Canada, Communauté européenne, Danemark, Espagne et Finlande). Dans les graphiques par pays, les données relatives à l'APD nette (cadre supérieur gauche) se rapportent à 2006; les autres renvoient à la moyenne de la période 2005-06, sauf indication contraire.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/>

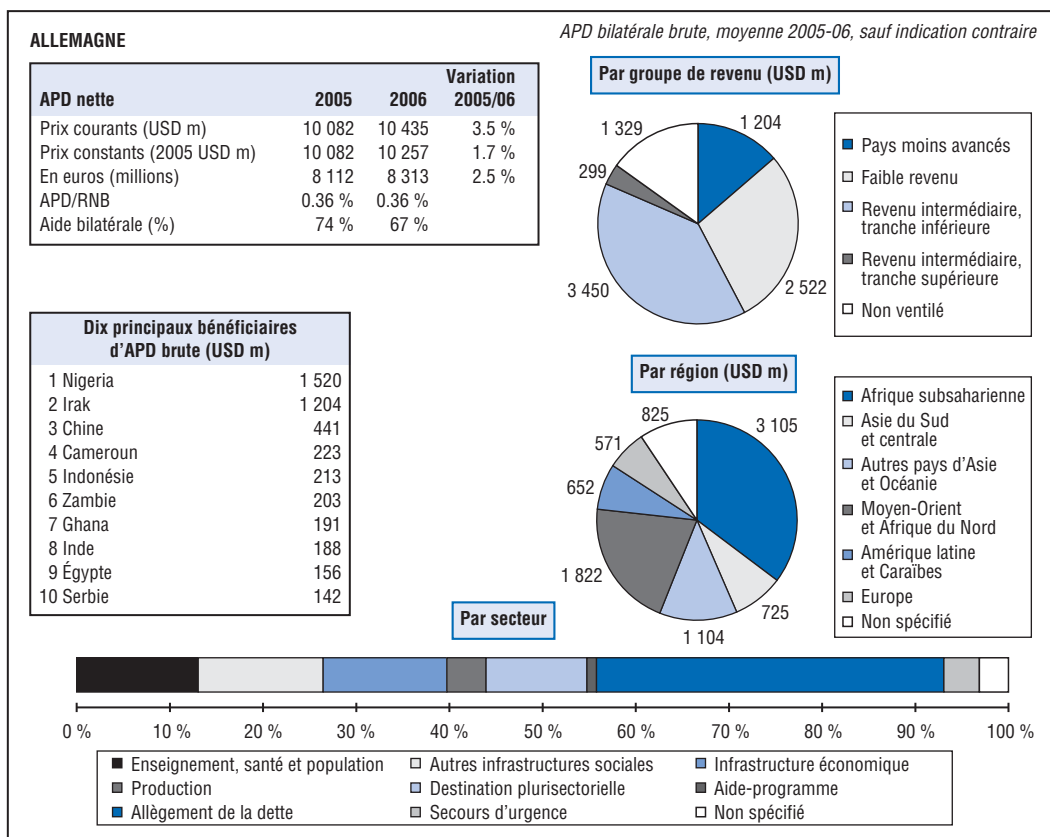
## Allemagne

En 2006, l'APD de l'Allemagne s'est élevée à 10.44 milliards USD, soit 1.7 % de plus, en valeur réelle, qu'en 2005. Le rapport APD/RNB est resté inchangé à 0.36 %.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Dans son Programme d'action à l'horizon 2015, l'Allemagne affiche son ambition d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire. Elle en définit les principaux axes comme étant la lutte contre la pauvreté, la construction de la paix, la promotion de la démocratie, l'instauration d'une mondialisation équitable et la protection de l'environnement. L'Allemagne œuvre en outre à l'amélioration des conditions internationales en général et des structures nationales, dans les pays partenaires et en Allemagne, dans le sens du développement durable, lequel passe tout à la fois par l'efficacité économique, la justice sociale, la viabilité écologique et la stabilité politique.

*Efficacité de l'aide.* En 2006, l'Allemagne a adopté un programme de réformes destiné à renforcer l'efficacité du ministère de la Coopération pour le développement. En 2005, le BMZ avait adopté un Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, qui comporte des mesures concrètes, assorties d'échéances, renvoyant aux 12 indicateurs de la Déclaration. Le BMZ a poursuivi la diffusion de directives opérationnelles à l'intention du personnel des services centraux, des ambassades et des organismes d'exécution, et révisé les directives relatives à des domaines en rapport avec l'efficacité, telles que les approches-programme. Afin de favoriser la répartition des tâches, les portefeuilles d'activité ont été limités à un secteur d'intervention dans les petits pays et à trois au maximum dans les grands. Le nombre de partenaires est en outre progressivement ramené à de 80 à 60. L'Allemagne est favorable à ce que les stratégies de lutte contre la pauvreté pilotées par les pays partenaires servent de plus en plus de point d'ancrage à une programmation concertée de l'aide des donateurs. Elle a par ailleurs opté pour une méthode d'engagements pluriannuels et participe au financement conjoint de programmes avec d'autres donateurs.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Dans sa politique de coopération pour le développement, l'Allemagne est depuis longtemps acquise aux principes et politiques qui sous-tendent la promotion de l'égalité homme-femme. L'émancipation économique et politique des femmes, la lutte contre la violence sexuelle, le recours à des modalités de l'aide prenant en compte cette problématique et l'action en faveur de solutions sexospécifiques à la pandémie de VIH/sida figurent parmi les thèmes prioritaires retenus par le BMZ. Le ministère reconnaît que la mise en œuvre de politiques en rapport avec cette problématique demeure un enjeu et s'applique à mieux prendre en compte ces considérations dans son portefeuille d'activités bilatérales et multilatérales, notamment en y consacrant davantage de ressources.



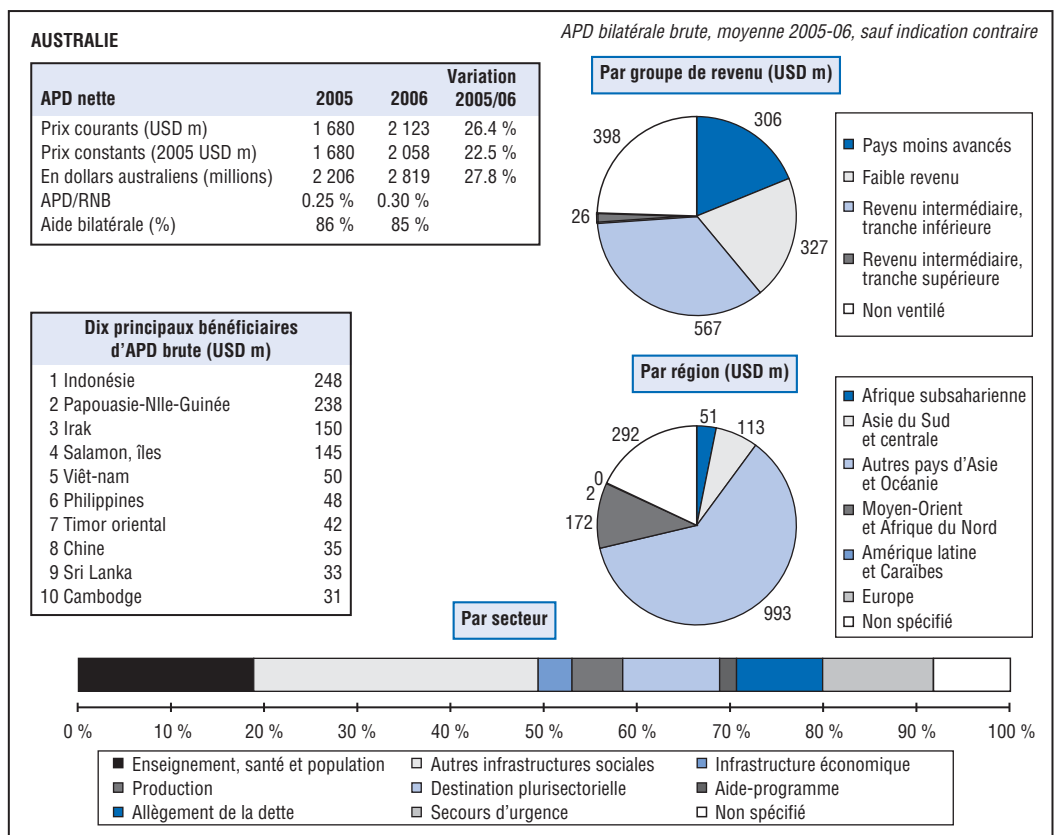
## Australie

En 2006, les versements nets totaux d'APD de l'Australie se sont élevés à 2.12 milliards USD, 22.5 % de plus en termes réels qu'en 2005, et ont représenté 0.30 % du RNB. Cet accroissement substantiel est imputable avant tout à des opérations d'allègement de la dette, en faveur de l'Irak et dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* L'Australie est attachée à l'obtention d'avancées vers les OMD, surtout dans la région Asie-Pacifique. Elle œuvre, en étroite collaboration avec les gouvernements des pays partenaires, à l'instauration d'un environnement favorable à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'à la croissance, la bonne gouvernance et la stabilité, essentielles à la concrétisation des OMD. L'Australie s'est engagée à accroître le volume et l'efficacité de son aide et entend atteindre l'objectif de 0.5 % de son RNB affecté à l'APD pour 2015-16. Elle veillera à notamment porter plus d'attention à l'égalité homme-femme et à augmenter et mieux coordonner ses investissements, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement et des infrastructures de base.

*Efficacité de l'aide.* L'Australie, qui joue un rôle pilote dans la région Asie-Pacifique, adhère à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. L'Office of Development Effectiveness surveille la qualité et l'impact de l'aide australienne et élabore chaque année un « Annual Review of Development Effectiveness ». En 2007, un système de rapports axés sur la qualité a été mis en place afin d'améliorer la collecte et la gestion des informations sur la performance au niveau des activités. Les données ainsi recueillies alimentent les points sur la performance des programmes par pays et autres et les rapports sur l'état des secteurs établis chaque année.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* L'égalité homme-femme est totalement intégrée dans les politiques et programmes d'aide de l'Australie, dont elle est un des trois principes directeurs. Une nouvelle stratégie intitulée « Gender equality in Australia's aid program – why and how » a vu le jour en mars 2007 et se reflétera dans les programmes par pays et région. Des stratégies en faveur de l'égalité des sexes seront élaborées au niveau des projets et l'accent sera mis sur les résultats avec un renforcement du suivi et de l'évaluation. La tactique générale met en avant l'importance de soutenir les priorités arrêtées et appropriées par les pays, d'associer les hommes comme les femmes à l'action engagée, de consolider les mécanismes de reddition de compte dans un souci d'efficacité et de collecter des informations pour alimenter des travaux d'analyse qui contribueront à améliorer les résultats.





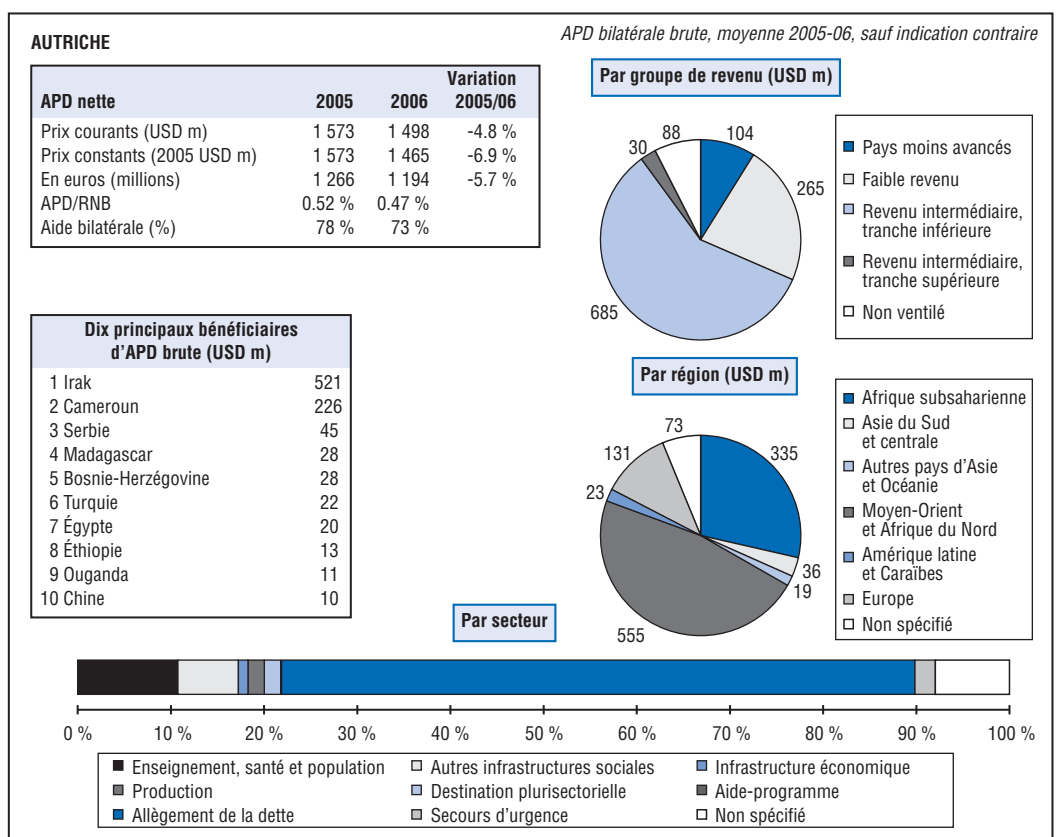
## Autriche

**En 2006, l'APD autrichienne a diminué de 6.9 % par rapport à 2005 en valeur réelle pour s'établir à 1.5 milliard USD. Le rapport APD/RNB a lui aussi marqué un recul, revenant de 0.52 % en 2005 à 0.47 % en 2006.**

*Engagement vis-à-vis des OMD.* L'Autriche adhère toujours avec autant de conviction à la Déclaration du Millénaire, au Consensus de Monterrey sur le financement du développement et aux conclusions du Sommet mondial de 2005. La Loi fédérale sur la coopération pour le développement adoptée par le Parlement en 2002 (et modifiée en 2003) fait de la lutte contre la pauvreté un des trois principes directeurs de l'aide autrichienne. L'Autriche s'étant engagée à consacrer 0.51 % de son RNB à l'APD en 2010, elle concentrera ses efforts d'accroissement de l'aide sur les pays et régions les plus pauvres.

*Efficacité de l'aide.* L'Autriche a pris diverses mesures pour intégrer les principes énoncés dans la Déclaration de Paris dans sa coopération pour le développement. Elle a élaboré un plan d'action s'articulant autour des cinq principes de la Déclaration. Cette dernière a été communiquée aux bureaux locaux et aux ambassades, qui ont reçu pour consigne de s'y conformer. L'Autriche accroit la place faite à l'aide-programme, notamment au soutien budgétaire général et aux approches sectorielles, et s'applique à intégrer ses concours dans des programmes coordonnés orchestrés par les pays partenaires. Elle apporte aussi un soutien à plusieurs nouveaux États membres de l'UE pour la mise en place de dispositifs d'aide respectueux des principes d'efficacité.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* En 2006 a été diffusée une nouvelle politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement. Celle-ci est centrée sur les droits humains et la sécurité humaine et vise à améliorer les possibilités des femmes d'exercer une activité rémunératrice. Tous les projets sont passés au crible des critères définis dans cette politique et les ressources allouées à ceux qui les satisfont ont été augmentées. De ce fait, près de 50 % des projets et programmes visent maintenant directement à améliorer la situation et les chances des femmes. Aux yeux de l'Autriche, un soutien budgétaire judicieusement programmé constitue un bon moyen de promouvoir le respect des déclarations et conventions internationales relatives aux droits des femmes.



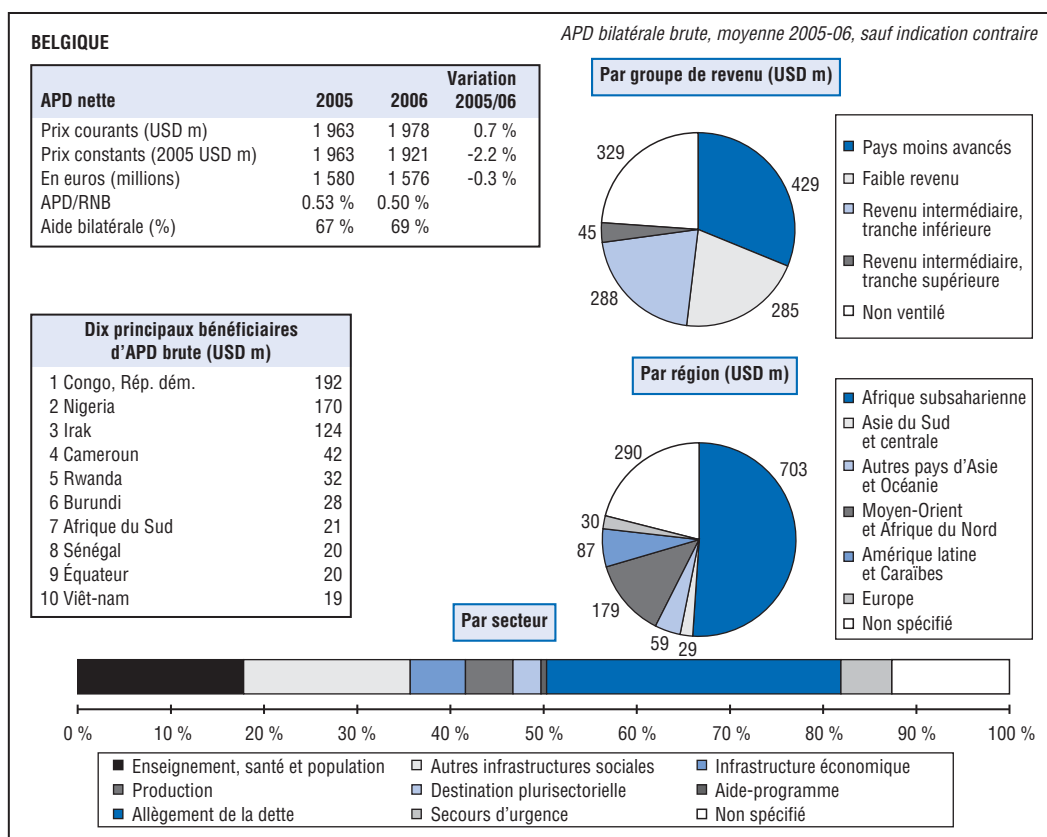
## Belgique

**En 2006, l'APD belge s'est chiffrée à 1.98 milliard USD, en recul de 2.2 % en termes réels par rapport à 2005. Le rapport APD/RNB a lui aussi fléchi, revenant de 0.53 % en 2005 à 0.50 % en 2006.**

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Les OMD, tels que les incarnent les plans de développement mis en place par les pays partenaires, constituent des repères importants de la politique d'aide de la Belgique. Pour celle-ci, les mesures destinées à faire reculer la pauvreté contribuent à prévenir les conflits et sont essentielles à la promotion d'un développement humain durable. Une grande partie de son APD est dès lors affectée aux PMA et bon nombre de ses interventions concernent des États fragiles d'Afrique centrale. La Belgique reconnaît l'importance de la croissance économique pour la lutte contre la pauvreté et la nécessité, dans ce contexte, de disposer de ressources suffisantes et de les répartir de la manière la plus équitable possible. Le soutien aux acteurs privés est donc un aspect important de sa politique de coopération pour le développement.

*Efficacité de l'aide.* La Belgique a souscrit à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le 8 juin 2007, elle a approuvé un plan visant à améliorer l'efficacité de son aide et proposant des mesures spécifiques au regard de chaque indicateur de la Déclaration. La Belgique aligne ses programmes de coopération sur les stratégies de développement des pays partenaires et encourage la coordination et l'harmonisation entre donateurs dans chacun de ces pays. Elle cherche par ailleurs à s'impliquer davantage dans des approches-programme et des appuis budgétaires sectoriels. La Belgique s'emploie en outre à promouvoir une plus grande cohérence des politiques européennes dans les débats consacrés à la répartition des tâches, dans l'esprit du Code de conduite sur la division du travail de l'Union européenne récemment approuvé.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* La Belgique se préoccupe de plus en plus de la cohérence des politiques de développement dans leurs interactions avec le commerce international, les migrations, la sécurité et l'égalité homme-femme. Dans ce dernier domaine, la coopération belge est centrée sur : i) la lutte contre la violence sexuelle et les disparités entre filles et garçons dans l'enseignement primaire; et ii) le renforcement du rôle des femmes dans la résolution des conflits, l'amélioration de la santé sexuelle et génésique, et la promotion des droits des filles et des femmes.



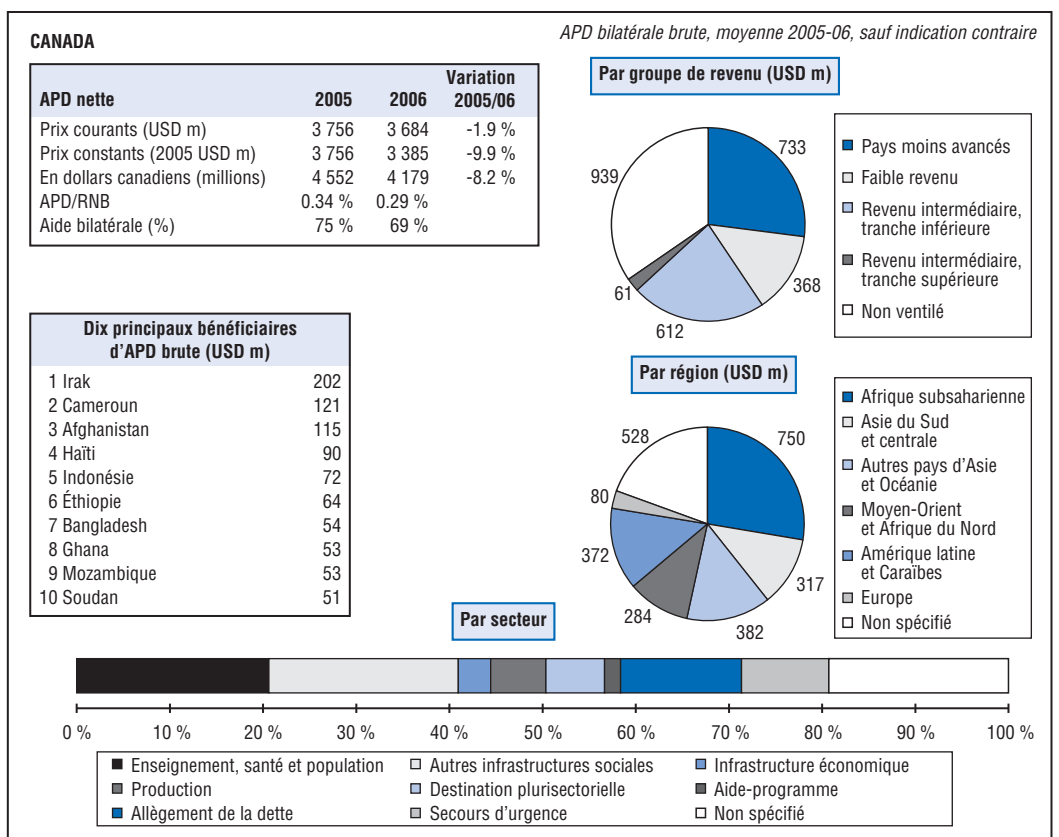
## Canada

En 2006, l'APD du Canada a chuté de 9.9 % en termes réels par rapport à 2005 pour s'établir à 3.68 milliards USD. Ce repli s'explique pour l'essentiel par une diminution des remises de dette et de l'aide humanitaire, après les records atteints en 2005 à la suite du tsunami dans l'Océan indien. Le rapport APD/RNB, qui était de 0.34 % en 2005, est revenu à 0.29 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Le Canada concentre son aide au développement sur la gestion démocratique des affaires publiques, l'éducation de base (en particulier, l'enseignement primaire), la santé (notamment la lutte contre le VIH/sida), le développement du secteur privé, l'égalité homme-femme et l'environnement. Les deux derniers thèmes ont également une dimension transversale. Les activités menées dans ces secteurs marquent l'effort déployé par le Canada pour intensifier son aide à l'appui des OMD. L'attachement du Canada à promouvoir les services sociaux de base a placé le pays dans le peloton de tête des donateurs du CAD en 2005.

*Efficacité de l'aide.* L'efficacité de l'aide est au cœur de l'action que mène le gouvernement canadien et dont il rend compte aux citoyens et au Parlement. Avec le budget 2007, le gouvernement a affirmé son intention de concentrer l'aide sur un nombre restreint de pays bénéficiaires, de figurer parmi les cinq premiers donateurs dans les pays prioritaires, d'accroître sa présence sur le terrain et d'informer le public et le Parlement du Canada des résultats obtenus au regard du développement. Des réformes internes ont été engagées afin de renforcer la gestion financière, la transparence, l'audit et la fourniture des services. Les mesures prises, conjuguées à une augmentation de 8 % des crédits annuels alloués à l'aide internationale, ont placé le Canada en position de mettre en œuvre les principes d'efficacité de l'aide définis dans la Déclaration de Paris. Les approches-programme se sont par ailleurs développées, passant de 5 % des versements d'aide bilatérale en 2001-02 à environ 30 % en 2006-07.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* L'égalité homme-femme est systématiquement et explicitement intégrée à tous les projets, programmes et politiques de développement. L'ACDI soutient des programmes spécifiquement axés sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Cette thématique représente un volet non négligeable de l'aide bilatérale de l'ACDI, qui est fortement ciblée sur l'infrastructure sociale, le rôle des femmes dans le développement, l'éducation des filles, ainsi que sur les activités reproductives et de la santé, y compris la lutte contre le VIH/sida. De même, le soutien qu'apporte l'ACDI aux institutions multilatérales et aux organisations de la société civile prend en compte ces priorités. En 2005, l'ACDI a finalisé son Cadre d'évaluation des résultats en matière d'égalité entre les sexes, en vue de renforcer les moyens dont elle dispose, dans son action, pour garder le cap sur les résultats et pour en rendre compte.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/176343452366>

### Encadré 4.1. Examen par le CAD de l'aide du Canada, 10 octobre 2007

*Examineurs : Belgique et Suisse*

En 2006, l'aide publique au développement (APD) distribuée par le Canada s'est élevée à 3.68 milliards USD. L'APD canadienne est revenue de 0.34 % du revenu national brut (RNB) en 2005 à 0.29 % en 2006, ce qui place le Canada au neuvième rang des 22 membres du CAD par le volume de son APD et au quinzième rang par la part de son revenu national qu'il consacre à l'aide. L'APD canadienne suit depuis 2001 une pente ascendante parallèle à celle de la moyenne des membres du CAD, mais elle reste néanmoins sensiblement en retrait par rapport à l'objectif fixé par les Nations Unies, à savoir atteindre un rapport APD/RNB de 0.7 %.

Le CAD a salué le regain d'attention du Canada pour l'Afrique, sa démarche prometteuse à l'égard d'États fragiles tels que Haïti et l'Afghanistan, ses initiatives visant à rehausser l'efficacité de l'aide par des mesures destinées, avant tout, à renforcer les obligations de compte et faire connaître les résultats des activités menées aux citoyens et au Parlement canadiens, et son vigoureux attachement aux principes et bonnes pratiques pour l'action humanitaire. Le Comité a encouragé les autorités à : i) mieux asseoir dans la législation le mandat de la coopération pour le développement et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI); ii) élaborer une stratégie de coopération pour le développement centrée sur la lutte contre la pauvreté; iii) mettre en place un cadre propre à garantir la cohérence des politiques au service du développement; iv) continuer d'accroître le volume de l'aide afin d'honorer les engagements souscrits à Monterrey; v) concentrer les apports sur un nombre plus restreint de pays partenaires afin de renforcer l'impact de l'aide et de donner plus de poids aux avis dispensés; et vi) accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le Comité a précisé que des mesures s'imposaient dans tous ces domaines pour mettre la performance du Canada à la hauteur de ses ambitions, à savoir devenir un acteur de premier plan au sein de la communauté des donateurs.

Les autres recommandations contenues dans l'Examen invitaient le Canada à :

- Élaborer pour l'ACDI une stratégie de communication qui renforce la mobilisation et la sensibilisation de l'opinion publique, contribuant ainsi à faire mieux connaître les efforts déployés dans le domaine de la coopération pour le développement et les résultats qu'ils produisent, ainsi que les réformes qu'appelle la Déclaration de Paris.
- Remplir les objectifs qu'il s'est donnés, en ce qui concerne l'aide, à l'horizon 2010-11 et à définir un calendrier pour la réalisation de l'objectif fixé par les Nations Unies, consistant à atteindre un rapport APD/RNB de 0.7 %, et accroître son aide au développement pour apporter sa contribution à la concrétisation des OMD.
- Mettre en place des dispositifs d'incitation propres à renforcer l'attachement du Canada à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et prendre l'engagement ferme de collaborer avec les autres donateurs sur le terrain.
- Revoir l'organisation de l'ACDI et adapter sa structure afin de déléguer davantage de compétences financières et en matière de gestion aux responsables sur le terrain.
- Rationaliser et simplifier les mécanismes de suivi et de notification sur lesquels s'appuie son système de gestion axée sur les résultats dans le cadre de la refonte de son système de gestion des performances.
- Affecter son aide multilatérale de manière plus stratégique et mieux faire concorder ses propres initiatives en faveur de l'efficacité de l'aide multilatérale avec les cadres existants dans le domaine de l'harmonisation.
- Encourager l'ACDI à mettre à profit l'approche originale du renforcement des capacités dans les pays en développement qui est celle du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), et de faire fond sur les recherches du Centre pour renforcer le processus d'élaboration des orientations et asseoir sa programmation sur l'expérience.
- Élargir sa perspective de l'efficacité de l'aide afin de mettre l'accent sur les résultats obtenus dans les pays partenaires.
- Intégrer plus systématiquement les considérations de durabilité environnementale dans ses activités de programmation.
- Rendre publique sa politique d'aide humanitaire dans l'optique de favoriser la cohérence des interventions des diverses institutions et démontrer l'attachement du Canada aux bonnes pratiques d'action humanitaire.

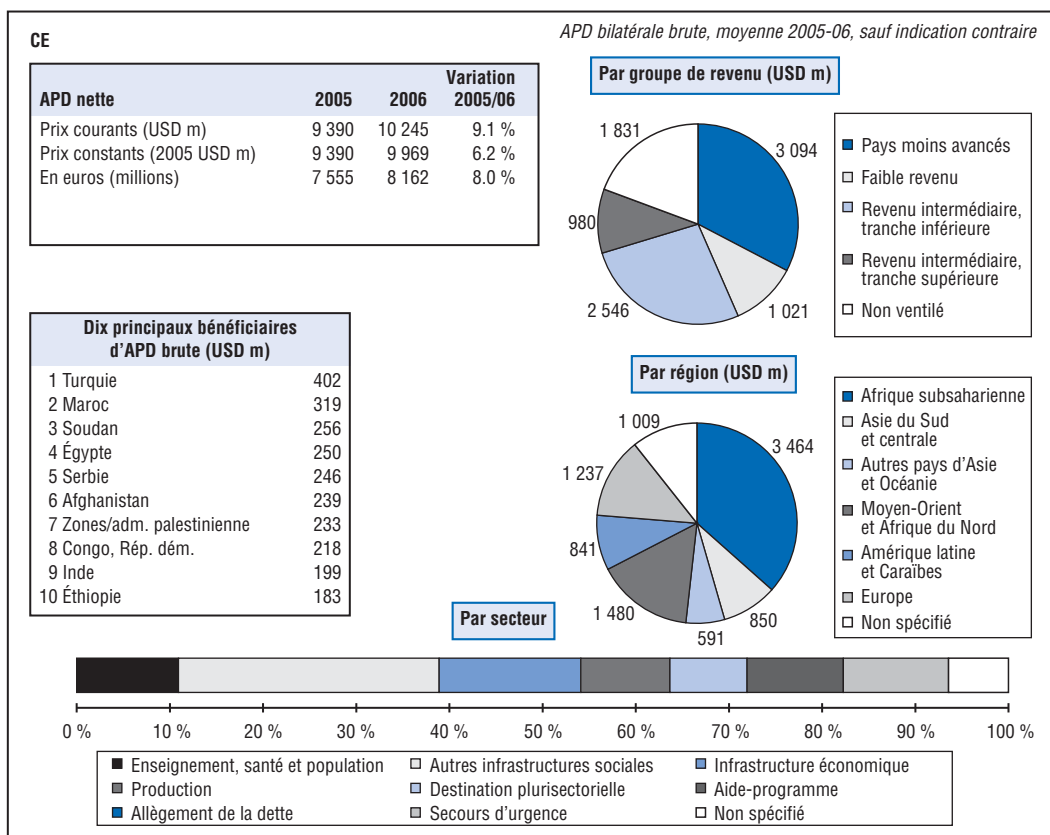
## Communauté européenne

**En 2006, l'APD nette de la CE s'est chiffrée à 10.24 milliards USD, en progression de 6.2 % en termes réels par rapport à 2005.**

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Le Consensus européen pour le développement, adopté en 2005, fait de l'éradication de la pauvreté et de la poursuite des OMD ses objectifs primordiaux. Faire plus et mieux est au cœur de la politique de développement de la Commission. Le cycle de programmation du 10<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED) pour 2008-13 comporte d'importants « montants d'incitation » pour la gouvernance et le soutien budgétaire, général ou sectoriel, équivalant à une augmentation de plus de 40 % de l'aide programmée dans les États ACP. La cohérence des politiques au service du développement est recherchée dans douze domaines d'action qui peuvent contribuer à la réalisation des OMD et le premier rapport bisannuel de l'UE sur la question est en cours de préparation.

*Efficacité de l'aide.* La Communauté entend s'assurer que la Commission et les États membres mettent en œuvre la Déclaration de Paris et améliorent la qualité de leurs programmes d'aide. La communication de l'UE intitulée « Aide de l'UE : fournir une aide plus importante, plus efficace et plus rapide » prévoit un calendrier de résultats en matière d'efficacité de l'aide, tant pour la Communauté que pour les États membres. Ces initiatives sont mises en œuvre par la Commission en qualité de donneur et par les États membres de l'UE. Le code de conduite sur la division du travail récemment adopté par le Conseil en est un parfait exemple. La Commission encourage en outre les États membres à se conformer à leurs objectifs d'APD et, à cette fin, a elle-même publié, le 4 avril 2007, le cinquième rapport annuel sur les progrès de l'UE vers la mise en œuvre de ses engagements en la matière.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Un soutien a été apporté aux délégations et aux bureaux géographiques pour assurer la prise en compte systématique de la problématique homme-femme dans les programmes stratégiques nationaux et régionaux relevant du 10<sup>e</sup> FED. Le partenariat établi entre la CE et l'ONU sur l'égalité des genres pour le développement et la paix vise à garantir l'inclusion de cette dimension dans les programmes d'aide appuyés par la CE dans 12 pays pilotes. Le Consensus européen comporte également des engagements en la matière, et le Conseil a adopté en mai 2007 une communication intitulée « L'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement ».



#### Encadré 4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Communauté européenne, 26 juin 2007

Examineurs : Australie et États-Unis

L'aide publique au développement (APD) versée en 2006 par la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne, s'est chiffrée à quelque 10 milliards USD, ce qui fait de cette dernière le sixième donneur du CAD. La Commission européenne joue également un rôle « fédérateur » pour les institutions des 27 États membres de l'Union européenne qui, collectivement, sont à l'origine de plus de la moitié de l'APD totale.

La coopération européenne pour le développement a évolué à mesure que se construisait entre les États membres une vision collective de l'Europe et qu'étaient en conséquence conclus de nouveaux traités, conventions et accords. La forme et l'orientation actuelles de la politique de coopération pour le développement découlent de cette mosaïque façonnée par l'histoire, née du souci aussi bien d'aider les anciennes colonies des États membres que d'assurer la stabilisation du « voisinage » de l'Europe. La Communauté s'efforce maintenant de dégager son programme et son système de coopération pour le développement des influences qui pourraient subsister du passé pour inscrire la coopération européenne pour le développement dans une optique plus volontariste et plus stratégique. De plus en plus, l'UE voit dans l'action à l'appui du développement un instrument de politique extérieure, ce qui signifie que les institutions européennes chargées du développement travaillent aujourd'hui dans un environnement plus complexe et plus politique que ce n'était auparavant le cas. En 2005, la politique européenne du développement a été actualisée par le Consensus européen pour le développement, qui définit un projet commun pour la Communauté et les États membres. Le Consensus reconnaît le double rôle de la Commission dans le domaine du développement en précisant la valeur ajoutée qu'elle apporte à l'action des États membres (son rôle fédérateur) et en recherchant des améliorations à sa propre action (son rôle de donneur).

Le CAD a salué le rôle de la Commission dans la refonte de sa coopération au développement et les progrès réalisés depuis l'examen de 2002 pour acheminer l'aide communautaire. Avec ses multiples objectifs, tous ambitieux et parmi lesquels ceux d'un ordre politique plus général, occupent aujourd'hui une place accrue, le Consensus risque cependant de diluer l'attention portée au développement et de reléguer au second plan les priorités stratégiques à plus long terme. La Commission devra donc s'appliquer à préserver l'intégrité du programme d'action à l'appui du développement et à mettre l'accent sur la mise en œuvre effective des priorités, avec une référence claire aux résultats.

Parmi les autres principales conclusions et recommandations ressortant de l'examen du CAD figurent les suivantes :

- La Commission et les États membres ont été exhortés à s'appuyer sur les récentes conclusions du Conseil concernant la division du travail pour mieux préciser leurs rôles respectifs sur le plan opérationnel et garantir l'exploitation stratégique de leurs avantages comparatifs dans la gestion et l'acheminement de la coopération européenne pour le développement dans les pays, ainsi qu'entre les pays et les secteurs. Le CAD a reconnu le rôle particulier que joue la Commission pour favoriser les progrès vers les objectifs convenus d'accroissement de l'APD et contribuer à la réalisation des objectifs d'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris.
- Les États membres et le Parlement ont été invités à revoir, dans un souci de rationalisation, les différents niveaux auxquels ils exercent un contrôle sur les activités de développement afin de permettre à la Commission d'améliorer encore son efficacité et sa performance. La supervision devrait se concentrer sur les orientations stratégiques et ne pas risquer d'interférer avec la gestion au jour le jour des opérations de la Commission.
- La Commission et les États membres ont été invités à mettre à profit les futures évaluations bisannuelles pour définir un plan d'action amélioré dans le domaine de la cohérence des politiques au service de développement, ce qui devrait aboutir à une meilleure répartition des ressources, faciliter le suivi des progrès et renforcer les synergies entre des politiques ayant des effets divergents. La Commission et les États membres devraient en outre rechercher les moyens d'assurer réellement l'intégration des problèmes de cohérence dans le processus décisionnel.
- La Commission a été encouragée à faire fond sur les résultats déjà obtenus. Elle devrait continuer d'œuvrer à la simplification des procédures, décentraliser encore les responsabilités, mettre à la disposition des délégations des moyens suffisants, poursuivre ses efforts de déliement de l'aide et intensifier les consultations avec les partenaires de la société civile.

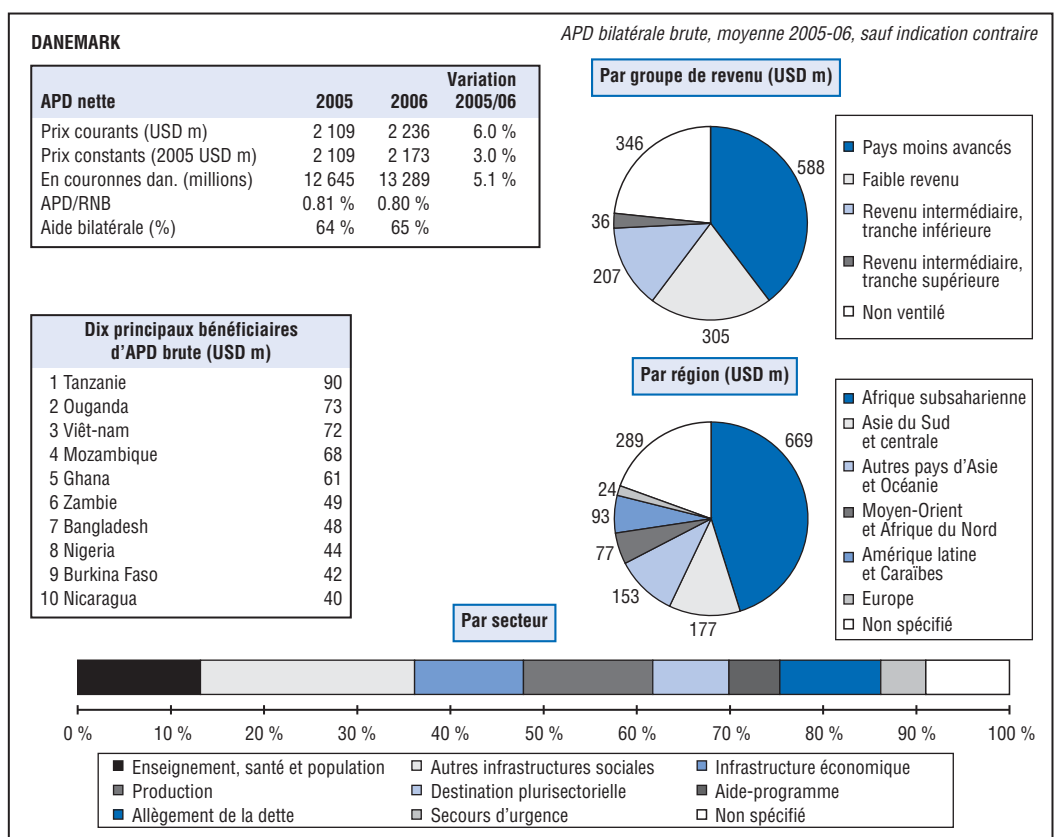
## Danemark

En 2006, l'APD nette du Danemark s'est élevée à 2.24 milliards USD, soit 3 % de plus en termes réels qu'en 2005. Le rapport APD/RNB marque néanmoins un léger recul, de 0.81 % en 2005 à 0.80 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* La lutte contre la pauvreté grâce à un développement durable et la réalisation des OMD sont les objectifs suprêmes de l'aide du Danemark, qu'il cherche à concrétiser à travers la répartition géographique et sectorielle de son aide bilatérale. La majeure partie de celle-ci va à l'Afrique subsaharienne, où la pauvreté est particulièrement aiguë et répandue, et les programmes sont centrés sur les infrastructures et les services sociaux. Le Danemark ne se limite pas à maintenir son aide à long terme aux secteurs sociaux, mais renforce son action dans le domaine de l'environnement, de l'égalité entre les sexes et de la lutte contre le VIH/sida.

*Efficacité de l'aide.* Le Danemark prend très au sérieux la question de l'efficacité de l'aide. Décentralisée, l'administration de l'aide danoise favorise la prise en main par le pays bénéficiaire et encourage les partenariats autour de programmes sectoriels au niveau des pays. Les efforts déployés depuis quelque temps ont concouru à : i) réduire notablement les activités d'assistance technique et réorienter les approches à l'appui du renforcement des capacités; ii) délaissier peu à peu les projets au profit de programmes sectoriels à long terme; iii) améliorer sensiblement la mesure des performances et éviter la fixation d'objectifs en fonction des ressources; iv) œuvrer activement à une plus étroite coordination entre donneurs et à l'adoption d'approches conjointes; et v) à réaliser des progrès considérables en matière de déliement de l'aide.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Le Danemark s'emploie résolument à promouvoir l'égalité entre les sexes, les droits des femmes et leur autonomisation. Une structure institutionnelle établie sur la base d'une matrice a été mise en place pour faciliter, systématiser et faire mieux connaître les efforts déployés par le pays sur ce front. Une formation obligatoire et la mise au point d'une « boîte à outils » contribuent à renforcer les compétences et les systèmes de suivi ont été améliorés. L'émancipation économique des femmes, l'articulation entre l'efficacité de l'aide et les rôles respectifs des hommes et des femmes, l'efficacité de l'aide à proprement parler ou encore la thématique « femmes, paix et sécurité », sont autant d'autres questions importantes.



### Encadré 4.3. Examen par le CAD de l'aide du Danemark, 8 juin 2007

Examineurs : Grèce et Pays-Bas

Les principaux atouts du système danois de coopération pour le développement résident dans son assise juridique, son cadre stratégique, sa structure institutionnelle et l'importance accordée à l'assurance-qualité. Ces forces tiennent au soutien dont bénéficie de longue date l'aide au développement, soutien que le gouvernement a réaffirmé en 2003 en apportant de réelles améliorations au système, et singulièrement à l'assurance-qualité. L'aide bilatérale du Danemark est organisée sur la base de considérations stratégiques autour de 16 « pays de programme », qui comptent pour la plupart parmi les pays les moins avancés (PMA). Le CAD a noté en particulier que le choix d'un système à la fois décentralisé et fortement intégré au niveau des services centraux du ministère des Affaires étrangères (MAE) comme du terrain s'est révélé judicieux.

Il a été recommandé au Danemark de continuer de partager avec la communauté des donateurs ses approches vis-à-vis des thématiques que sont l'égalité homme-femme et la viabilité environnementale ainsi que ses orientations sur le renforcement des capacités dans les pays partenaires. D'autres recommandations ont été faites dans le dernier examen afin d'aider le Danemark à faire face aux grands enjeux qui se dessinent pour l'avenir proche. Il s'agit notamment : i) de poursuivre les efforts déployés pour honorer les engagements énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide; et ii) d'opérer des arbitrages délicats entre, d'une part, le souci de présenter des résultats afin de renforcer le soutien du public et de la classe politique et, d'autre part, la nécessité d'innover, de prendre des risques et de s'engager dans des environnements difficiles.

Parmi les autres principales conclusions et recommandations ressortant de l'examen du CAD figurent les suivantes :

- Le MAE doit poursuivre ses efforts de sensibilisation du public afin d'améliorer la compréhension des modalités d'aide conformes au programme d'action défini à l'appui de l'efficacité de l'aide et de mobiliser un soutien pour ces dernières.
- Le CAD a encouragé le Danemark à s'appuyer sur ses instances de coordination intergouvernementale pour promouvoir la cohérence des politiques dans des domaines qui débordent la sphère des affaires étrangères. Il pourrait en outre mieux tirer parti des capacités d'analyse existant dans son système pour étayer les débats à haut niveau sur des sujets touchant au développement.
- En matière de gestion de l'aide, le CAD a invité le MAE à réaliser une évaluation de son effort de décentralisation, ce qui permettra d'apporter des éléments utiles pour l'initiative lancée par le CAD dans le domaine de la gestion de l'aide et contribuera à l'amélioration des pratiques des donateurs. Le Danemark doit examiner comment procéder pour conserver le niveau requis de ressources humaines tout en disposant de l'éventail de compétences nécessaire, y compris au sein du personnel local.
- Compte tenu du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide, le CAD a invité le Danemark à continuer de s'orienter vers un processus renforcé d'élaboration des stratégies-pays qui permette d'appuyer les stratégies d'aide conjointes et favorise la reddition mutuelle de comptes.
- Nonobstant les progrès substantiels constatés en matière de déliement de l'aide, le CAD a invité le Danemark à étudier d'autres mécanismes ou instruments pouvant lui permettre d'obtenir les avantages en termes de développement et d'adhésion de l'opinion publique que lui procure actuellement le programme lié de crédits mixtes.
- Le CAD a salué l'action menée par le Danemark dans les États fragiles et la façon dont il articule les secours avec la reconstruction et le développement. Le Danemark a été encouragé à élaborer un cadre stratégique cohérent dans lequel inscrire son engagement dans les États fragiles et à mettre à profit son expérience pour actualiser sa politique humanitaire, qui date de 2002, à la lumière de l'avancement de l'initiative sur les principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire.

Le Danemark figure parmi les membres du CAD dont le rapport APD/RNB (part du RNB allouée à l'aide au développement) excède de manière constante l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies. En 2005, son APD nette s'est chiffrée à 2.11 milliards USD, soit 0.81 % de son RNB. Le CAD se félicite de la décision du Danemark de maintenir son APD au minimum à 0.8 % du RNB, et l'encourage à poursuivre dans cette voie.



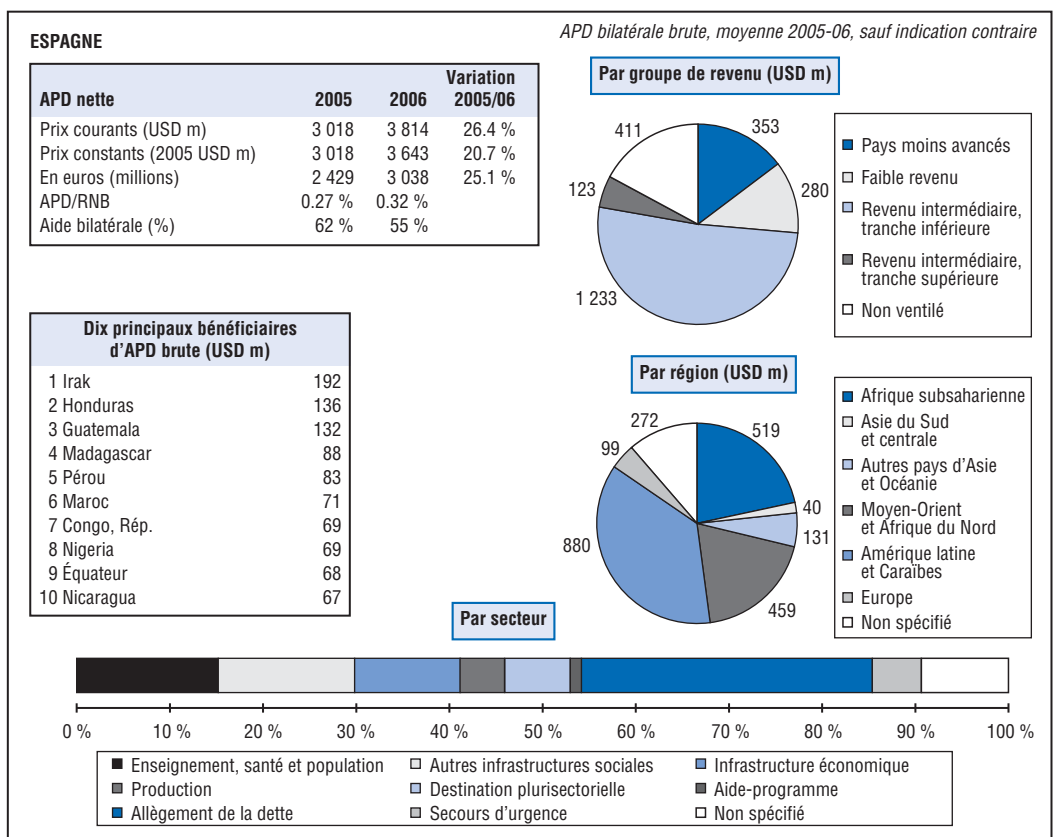
## Espagne

En 2006, l'APD nette de l'Espagne a augmenté de 20.7 % en termes réels pour s'établir à 3.81 milliards USD. Cet accroissement est à mettre au compte de l'ampleur des contributions versées aux Nations Unies et à d'autres organisations multilatérales, et d'une progression des versements opérés par l'agence espagnole de coopération (AECI). Le rapport APD/RNB est passé à 0.32 % en 2006, contre 0.27 % en 2005.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* L'Espagne poursuit ses objectifs de coopération pour le développement dans le contexte international défini par les OMD. Le Plan directeur pour la coopération internationale (2005-08) fait de la réduction de la pauvreté – considérée comme un enjeu pluridimensionnel – l'objectif suprême de l'aide espagnole. L'Espagne a recentré son action sur la pauvreté, notamment en ciblant davantage son aide aux pays à revenu intermédiaire sur les segments de la société les plus pauvres et les plus défavorisés. Du fait de l'engagement des autorités espagnoles, l'Espagne est en bonne position pour atteindre l'objectif de porter l'APD à 0.5 % du RNB en 2008 et à 0.7 % en 2012, soit trois ans avant l'échéance fixée par l'Union européenne.

*Efficacité de l'aide.* L'Espagne a inscrit la mise en œuvre de la Déclaration de Paris dans une perspective globale, et la relie au processus général de réforme de son système d'aide. Les récents plans annuels de coopération pour le développement ont fixé des priorités stratégiques qui jalonnent la mise en œuvre de la Déclaration. Le gouvernement espagnol s'applique à définir les changements qu'induit le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide sur les plans stratégique et opérationnel, dans l'optique notamment de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle. En outre, les principes de l'efficacité de l'aide feront partie intégrante du statut juridique de l'agence d'aide espagnole, dont la réforme organisationnelle sera achevée fin 2007.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* L'égalité homme-femme est à la fois une priorité transversale et un secteur prioritaire de l'aide espagnole. Toutes les interventions d'aide doivent donc avoir un impact positif en la matière, dans le cadre d'une approche intégrée du développement. Cette problématique, systématiquement prise en compte dans les actions de développement, s'articule autour d'orientations sur les lignes d'action prioritaires, les instruments et la circulation de l'information venant des autres secteurs de façon à faciliter la mise en œuvre sur le terrain. L'approche stratégique a également évolué, passant de la place habituellement donnée au rôle des femmes dans le développement à des initiatives mettant l'égalité homme-femme au cœur de l'action en faveur du développement. Les disparités dans la répartition du pouvoir et des actifs sont en effet considérées comme des facteurs d'inégalité.



#### Encadré 4.4. Examen par le CAD de l'aide de l'Espagne, 15 novembre 2007

Examineurs : Autriche et France

L'Espagne s'applique aujourd'hui à sensiblement accroître son programme d'aide de façon à porter, comme elle en a exprimé le souhait, la part de son APD dans le RNB à 0.7 % pour 2012, soit trois ans avant l'échéance fixée par l'UE. Entre 2005 et 2006, l'aide espagnole est passée de 3 018 millions USD à 3 643 millions USD (en USD constants de 2005), soit une augmentation de 20.7 %. Pour 2007 et 2008, les prévisions budgétaires tablent sur un surcroît d'aide de plus de 1.5 milliard USD et 1.3 milliard USD respectivement, aux taux de change de 2006, pour atteindre l'objectif intermédiaire d'un rapport APD/RNB de 0.5 % en 2008, contre 0.27 % en 2005.

Les plans ambitieux d'accroissement de l'aide ainsi que l'attachement de l'Espagne à rehausser la qualité et l'impact des concours consentis par ses soins ont donné lieu à un vaste processus de réforme du système espagnol de coopération pour le développement. Le Plan directeur pour 2005-08, qui s'appuie sur un vaste processus consultatif, a considérablement amélioré le cadre stratégique dans lequel s'inscrit le programme d'aide de l'Espagne. Avec le soutien du public et de tous les partis politiques, les autorités considèrent la politique du développement comme une politique nationale qui engage l'ensemble des parties prenantes au développement autour d'une approche commune qui vaut quelle que soit la couleur du pouvoir politique, ce qui est particulièrement important compte tenu de la part substantielle de l'aide émanant des communautés autonomes et des collectivités locales espagnoles.

Le CAD a félicité l'Espagne pour les avancées impressionnantes dont est porteur son programme d'aide et lui a recommandé, tout en faisant fond sur les réalisations déjà obtenues, de mobiliser son attention notamment sur les domaines suivants pour faire progresser son effort de réforme.

- L'Espagne devrait poursuivre les efforts qu'elle déploie déjà pour renforcer la coordination et la cohérence de l'ensemble des efforts d'aide si elle veut parvenir à donner corps à sa vision stratégique du développement, tous les acteurs de la coopération espagnole pour le développement devant opérer dans le respect du cadre d'action établi par le plan directeur, les stratégies-pays et les stratégies sectorielles. Sur le terrain, l'Espagne gagnerait à une plus étroite coordination entre les acteurs et instruments de la coopération durant les phases de planification, de mise en œuvre et d'évaluation.
- Tandis que l'Espagne continue d'accroître rapidement son aide, elle devrait étayer ses objectifs quantitatifs par une stratégie opérationnelle, en tenant compte de ses propres engagements en matière de concentration de l'aide et d'assistance aux pays les moins avancés. La stratégie en question devrait couvrir les apports de tous les acteurs de la coopération espagnole pour le développement et viser en outre à améliorer la prévisibilité pour les partenaires en développement.
- Consciente qu'il lui faut améliorer sa capacité d'acheminement de l'aide bilatérale, l'Espagne a réagi en engageant une réforme de son agence de coopération pour le développement (AECI). Pour le CAD, cette réforme doit permettre d'établir clairement la chaîne de décision et l'Espagne doit envisager de déléguer de larges pouvoirs aux bureaux locaux. Elle doit en outre améliorer son système de ressources humaines et proposer des perspectives d'avancement incitant à acquérir une expérience du terrain.
- L'avantage comparatif dont jouit l'Espagne en Amérique latine, et son ambition d'accroître son aide à l'Afrique subsaharienne offre d'amples perspectives de partenariat avec d'autres donateurs. Vis-à-vis des autres donateurs, l'Espagne pourrait s'imposer davantage comme chef de file en Amérique latine, tandis qu'en Afrique subsaharienne, elle pourrait utilement mettre à profit les capacités déjà existantes. L'Espagne devrait également s'appliquer à faire fond sur sa capacité avérée de collaborer avec des parties prenantes d'horizons divers et sur l'expérience qu'elle a accumulée en la matière, ainsi que sur la valeur ajoutée spécifique des acteurs décentralisés pour la coopération avec les échelons régionaux et locaux d'administration.

Le système de coopération pour le développement de l'Espagne a fait un bond qualitatif et quantitatif depuis le dernier examen par les pairs de 2002. Bien qu'elle sache que les ambitieux objectifs qu'elle s'est fixés l'obligeront à ne pas relâcher son important effort et à mener à bonne fin son processus de réforme, l'Espagne est bien placée pour atteindre ses objectifs en matière de coopération pour le développement.

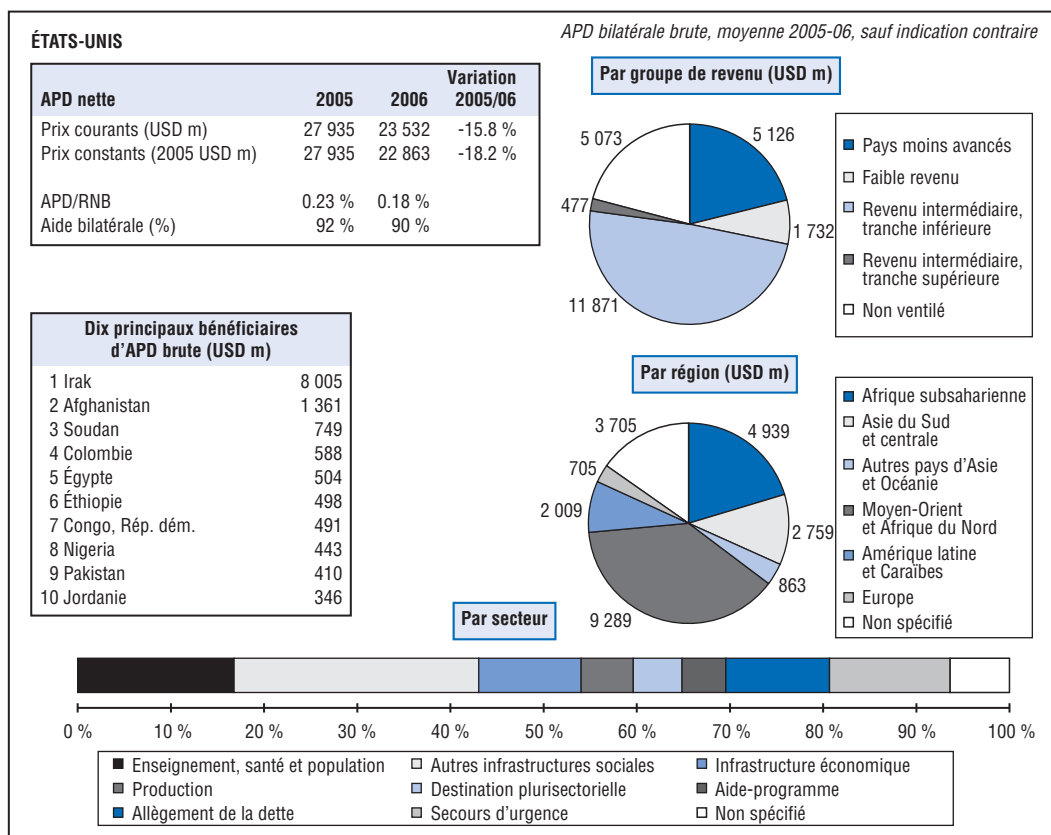
## États-Unis

En 2006, l'APD nette des États-Unis s'est chiffrée à 23.53 milliards USD, en recul de 18.2 % en termes réels par rapport à 2005. Le rapport APD/RNB a, lui aussi, fléchi, revenant de 0.23 % en 2005 à 0.18 % en 2006. Cette contraction s'explique principalement par le volume exceptionnel des allègements de dette consentis en 2005.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Les États-Unis souscrivent à l'objectif consistant à réduire de moitié l'incidence de l'extrême pauvreté d'ici 2015. Les axes autour desquels s'articule leur stratégie d'aide (paix et sécurité, gouvernance juste et démocratique, investissement dans les ressources humaines, croissance économique, et aide humanitaire) sont considérés comme fondamentaux pour obtenir un recul durable de la pauvreté et assurer la réalisation des OMD même si les cibles associées à ces derniers ne servent pas de référence à USAID, ni à la Millennium Challenge Corporation (MCC), pour la programmation de leurs activités. La MCC fait de la croissance économique le moteur du combat contre la pauvreté.

*Efficacité de l'aide.* Le *New Compact for Global Development* (2003) prône la collaboration entre tous les acteurs du développement, qu'ils soient ou non américains. Les organismes américains présents sur le terrain sont invités à coopérer avec les partenaires locaux afin d'éviter les doubles emplois, de rehausser l'efficacité globale de l'action engagée et de faciliter l'appropriation par le pays hôte. Les autorités soutiennent activement la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et ont entrepris une refonte en profondeur du système d'aide. USAID parraine un dispositif « d'alliances pour le développement mondial » qui favorise les partenariats public-privé entre les organisations américaines œuvrant dans le domaine du développement. Elle a aussi noué des partenariats internationaux dans des domaines comme la lutte contre le VIH/sida. Depuis 1993, USAID utilise un système qui lui permet de se tenir informée des résultats obtenus grâce à un processus coordonné de planification, de mise en œuvre et de suivi. Le programme de la MCC repose quant à lui sur des critères d'appropriation locale et de performance.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Toutes les institutions intervenant dans la coopération américaine pour le développement défendent le principe de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. À USAID, les activités dans ce domaine relèvent de l'Office of Women in Development, encore que tous les services soient tenus de prendre en compte la problématique homme-femme. Les questions qui retiennent actuellement le plus l'attention sont la violence à l'encontre des femmes, les sexospécificités des échanges internationaux, la traite des êtres humains, l'éducation des filles et la problématique homme-femme dans les situations de conflit.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/176804357038>

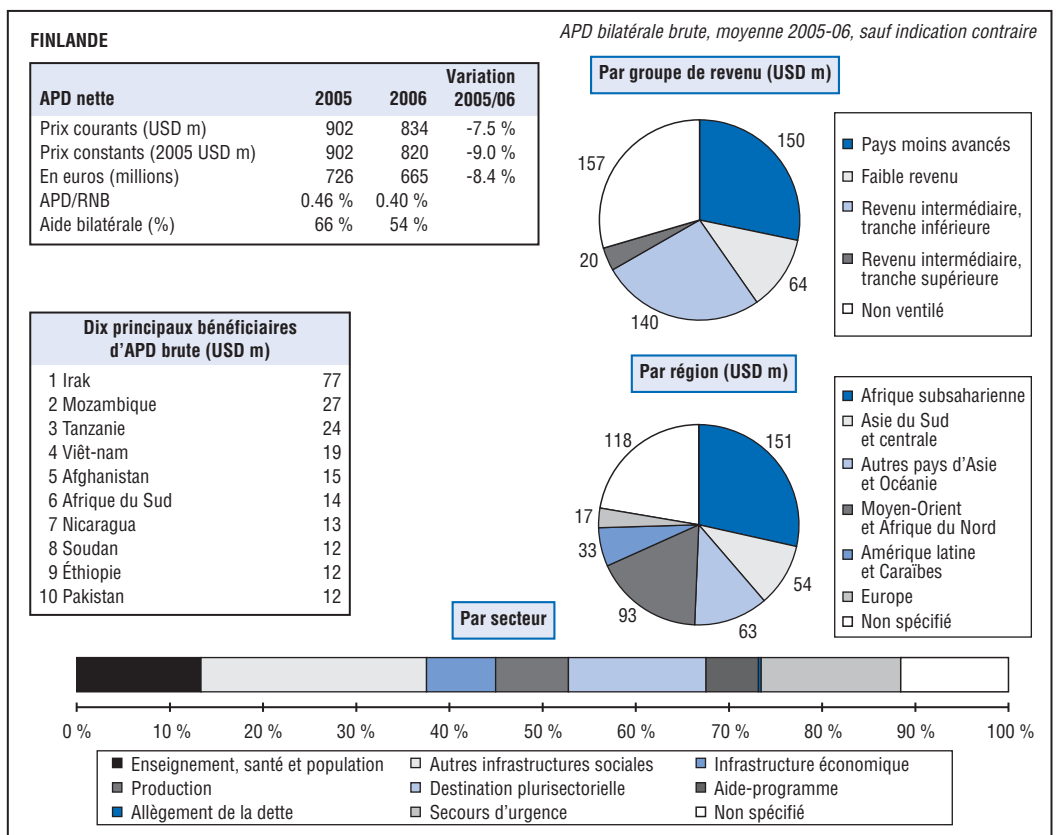
## Finlande

En 2006, l'APD de la Finlande a reculé de 9.0 % en termes réels par rapport à 2005 pour s'établir à 834 millions USD et a représenté 0.40 % du RNB, contre 0.46 % en 2005.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Conformément au nouveau programme du gouvernement (2007), la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies est l'objectif suprême de la politique de développement international du pays. Le gouvernement a réaffirmé son engagement à améliorer la cohérence des politiques au service du développement dans divers domaines de l'action publique. La Finlande accordera une plus grande place à l'environnement et au climat, à la prévention des crises et au soutien aux mécanismes de consolidation de la paix.

*Efficacité de l'aide.* La complémentarité et la division du travail étaient deux des questions qui figuraient au rang des priorités de la Présidence finlandaise de l'Union européenne en 2006. En 2007, la Finlande a pris une part active à l'élaboration et l'adoption du Code de conduite de l'UE en la matière. Les résultats de l'enquête de référence réalisée dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ont servi à améliorer les pratiques de gestion de l'aide de la Finlande, qui a par ailleurs participé à l'évaluation indépendante de la mise en œuvre de la Déclaration. Le programme de 2007 met l'accent sur l'efficacité et l'efficacité de la coopération pour le développement, la répartition des tâches entre les donateurs et l'appropriation par les pays bénéficiaires.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* La Finlande a arrêté une stratégie et un plan d'action pour 2003-07 afin de promouvoir l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes dans les pays en développement. L'égalité entre les sexes est également l'un des thèmes transversaux de la politique finlandaise de développement. De fait, la Finlande a organisé en mai 2007 un atelier international sur la question afin que les nouvelles modalités de l'aide prennent dûment en compte cette dimension. Enfin, la Finlande prépare actuellement un plan d'action national de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité afin de faire avancer la question de l'égalité homme-femme dans les situations de conflit.



#### Encadré 4.5. Examen par le CAD de l'aide de la Finlande, 27 novembre 2007

Examineurs : Allemagne et Norvège

Lors de son examen de l'aide de la Finlande, le CAD a pu constater l'engagement de ce pays sur la scène de la coopération pour le développement, où il œuvre en étroite collaboration avec l'UE et d'autres pays partageant ses idées, dans le respect, d'une manière générale, des meilleures pratiques définies à l'échelon international. Le Comité a observé avec satisfaction que la nouvelle politique du développement de 2007, tout en confirmant la place centrale de la réduction de la pauvreté et en réitérant l'attachement de la Finlande aux OMD, privilégie aussi le développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. Depuis le dernier examen de l'aide qui remonte à 2003, la Finlande a pris des mesures pour améliorer son aide : elle milite ardemment pour la cohérence des politiques au service du développement et est par ailleurs très attachée au programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide, promouvant vigoureusement l'appropriation locale, l'alignement, l'harmonisation, la répartition des tâches et la conjonction des efforts entre les donateurs.

Le Comité a toutefois pris acte des défis que doit encore relever la Finlande, à savoir progresser vers l'objectif qu'elle s'est fixé de porter son APD à 0.7 % de son RNB, s'assurer que ses stratégies en matière de cohérence des politiques au service du développement et d'efficacité de l'aide produisent des résultats tangibles et faire en sorte que les activités du ministère des Affaires étrangères en rapport avec la politique du développement bénéficient de ressources adéquates et d'une organisation efficiente.

Parmi les principales conclusions et recommandations ressortant de l'examen du CAD figurent les suivantes :

- Le CAD salue l'engagement renouvelé de la Finlande à atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'UE, à savoir porter le rapport APD/RNB à 0.51 % pour 2010 et à 0.7 % pour 2015 au plus tard, officialisé dans sa nouvelle politique du développement. Le Comité a exhorté la Finlande à tenir son engagement même si la croissance économique est plus rapide que prévu, et précisé qu'elle gagnerait à élaborer un plan présentant les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2015.
- Malgré l'intention louable de la Finlande de concentrer son aide, qui l'a amenée à ramener de 11 à 8 le nombre de ses pays partenaires à long terme, les contraintes auxquelles elle a été confrontée ont fait que l'effort de concentration géographique n'a pas donné les résultats escomptés. Le Comité a donc encouragé la Finlande à maintenir son objectif antérieur consistant à affecter 60 % de ses financements bilatéraux à ses partenaires à long terme et à assurer un suivi de la part de ces derniers dans ses concours bilatéraux, par pays et région, afin d'éviter une fragmentation de l'aide.
- Le Comité a félicité la Finlande d'avoir su mettre à profit sa présidence de l'UE, rôle qu'elle a assumé avec succès, pour promouvoir certaines priorités, comme les travaux sur le Code de conduite de l'UE sur la division du travail, et l'a encouragée à rester en première ligne pour ce qui est de l'application effective de ce dernier. Étant un donneur de taille modeste, la Finlande doit continuer de s'appuyer sur l'UE et le Groupe nordique plus et favoriser les initiatives conjointes (notamment la mise en commun des travaux d'analyse et les dispositifs conjoints) afin de réduire les doubles emplois et les coûts de transaction côté donateurs.
- Le Comité a reconnu que des engagements ont été pris pour veiller à la cohérence des politiques au service du développement, mais ces engagements doivent encore aboutir à une définition claire de la mission des organes de coordination entre les ministères. Le Comité a constaté que des structures formelles avaient été mises en place pour traiter des questions de cohérence des politiques et a invité la Finlande à faire en sorte que ces structures soient porteuses de réelles améliorations.
- Le ministère des Affaires étrangères compte 12 départements, dont 9 sont impliqués dans une plus ou moins grande mesure dans l'aide. Le MAE est encouragé à s'assurer que la structure du système de coopération pour le développement permette de clarifier la chaîne de responsabilité, de réduire les coûts de transaction et de préciser la répartition des fonctions d'élaboration des politiques et de mise en œuvre entre les départements et au sein de ces derniers. La Finlande a également été invitée à déléguer des pouvoirs plus importants aux ambassades, s'agissant de l'approbation des projets ou de la notification des résultats, et à s'inspirer, en en simplifiant la technique, des systèmes existants de gestion axée sur les résultats.
- La politique du développement récemment rendue publique intègre des engagements concernant l'élaboration et la mise en application d'une stratégie pluriannuelle de sensibilisation du public. Le CAD encourage le ministère des Affaires étrangères à remplir cet objectif.

L'aide publique au développement versée par la Finlande s'est chiffrée à 834 millions USD en 2006, ce qui classe le pays au 11<sup>e</sup> rang des donateurs parmi les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

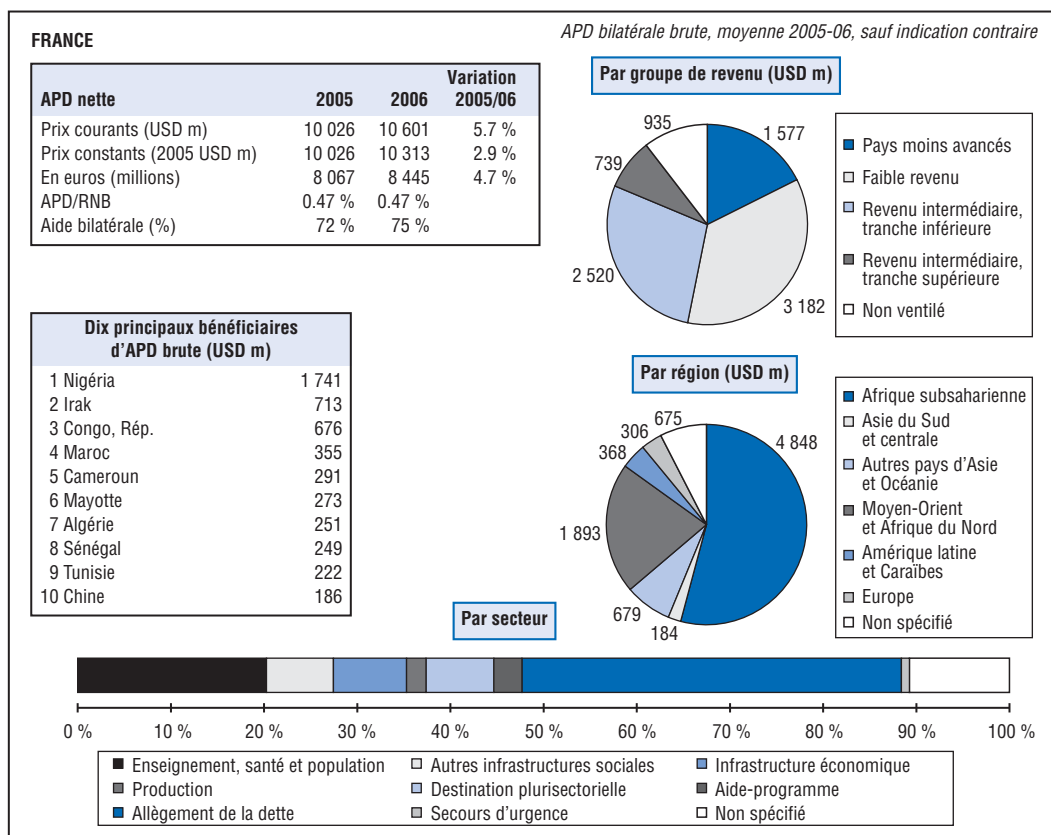
## France

**En 2006, les versements nets d'APD de la France ont augmenté de 2.9 % en termes réels par rapport à 2005 pour s'établir à 10.6 milliards USD. Le rapport APD/RNB est resté inchangé à 0.47 %.**

*Engagement vis-à-vis des OMD.* La France s'est dotée de stratégies sectorielles qui renforcent sa contribution à la réalisation des OMD. L'aide française est orientée prioritairement vers l'Afrique et près du tiers des dons destinés aux pays pauvres concernent l'éducation et la santé. Ces efforts sont indissociables de la protection des biens publics mondiaux, auxquels la France accorde une grande attention, en particulier en ce qui concerne la lutte contre les maladies transmissibles, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. La France a contribué au lancement de la facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm) et a introduit une taxe de solidarité sur les billets d'avion, en vue d'apporter des financements supplémentaires dans le domaine de la santé. Cette aide vient en complément des engagements français dans le cadre du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. L'actualisation de la stratégie sur la santé confirme la mobilisation de la France autour des trois OMD relatifs à la santé et son appui aux systèmes de santé nationaux.

*Efficacité de l'aide.* Un plan de mise en œuvre des engagements inscrits dans la Déclaration de Paris a été validé en décembre 2006. Ce plan contient également deux recommandations : la prévisibilité, la complémentarité et la division du travail entre bailleurs, et la déconcentration des moyens humains et financiers. Les documents-cadre de partenariat (DCP) constituent le principal outil de dialogue de l'ensemble des acteurs de la coopération française pour le développement avec les États de la zone de solidarité prioritaire, notamment dans une logique d'appui à l'appropriation des politiques de développement. La stratégie française de gouvernance démocratique (décembre 2006) met également en exergue le concept d'appropriation.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* En accord avec les priorités de la communauté internationale, la France affirme aujourd'hui une volonté de prise en compte explicite du droit des femmes et des questions de genre dans ses actions de coopération internationale et de développement. Les instructions stipulent que les questions de genre doivent être systématiquement prises en compte dans les DCP. Une plateforme « Genre et développement » a été créée en octobre 2006, dont la première réalisation tangible a été l'élaboration d'un Document d'orientation stratégique.



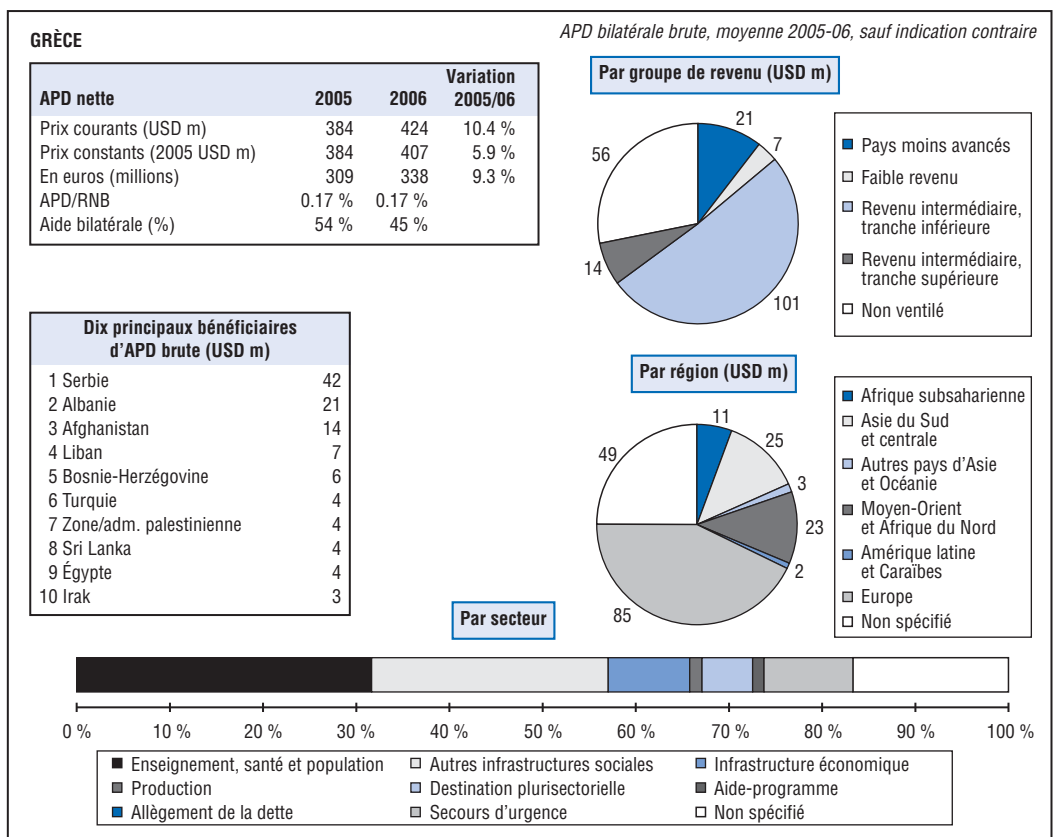
## Grèce

En 2006, l'APD nette de la Grèce s'est accrue de 5.9 % en valeur réelle par rapport à 2005, pour atteindre 424 millions USD. Le rapport APD/RNB est resté inchangé à 0.17 %.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* La Grèce souscrit pleinement aux OMD et a fixé à cet effet six grands objectifs à sa politique de coopération pour le développement : i) secourir les victimes dans les situations d'urgence; ii) contribuer à la lutte contre la pauvreté; iii) assurer un développement durable; iv) autonomiser les groupes les plus défavorisés; v) promouvoir les droits de l'homme, la primauté du droit et la démocratie; et vi) favoriser la compréhension entre les cultures. La Grèce se prépare à adopter son 3<sup>e</sup> plan quinquennal de coopération au développement (2007-11) qui servira de point d'ancrage à une action concertée à l'appui d'une stratégie de coopération pour le développement de nature à répondre aux besoins de ses partenaires et à mettre à profit ses avantages comparatifs.

*Efficacité de l'aide.* La Grèce poursuit la mise en œuvre des principes énoncés dans la Déclaration de Paris et des engagements qui en découlent, ainsi que du Plan d'action pour la coordination et l'harmonisation de Hellenic Aid. Dans ce contexte, elle accorde une importance toute particulière à la coopération et à la coordination avec les autres donneurs, et prépare des stratégies-pays qui couvriront la période 2008-11, en concertation avec les autorités nationales concernées et la société civile. Huit pays prioritaires sont concernés : Arménie, Égypte, Éthiopie, Géorgie, Jordanie, Moldavie, Syrie et Ukraine. Il en résultera une plus forte concentration de l'aide, facteur qui concourt à l'efficacité de l'aide. Dans le cas du Sri Lanka et de l'Éthiopie, la Grèce s'est engagée dans une stratégie de coopération pour le développement conjointe avec d'autres donneurs.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* L'égalité homme-femme, les droits de l'homme et la viabilité de l'environnement comptent parmi les axes prioritaires retenus par Hellenic Aid, même si l'intégration de ces questions transversales dans le programme d'aide de la Grèce doit se poursuivre. La Grèce a pris une part particulièrement active à la lutte contre la traite d'êtres humains. Elle a renforcé son action de diverses manières, y compris par des réformes législatives, une coopération renforcée entre les instances d'application de la loi, le ministère public et la magistrature, un renforcement de la protection des victimes et le traçage des itinéraires de contrebande et des diverses formes d'exploitation des victimes. L'effort de coopération avec les pays d'origine, de transit et de destination donne des résultats encourageants.



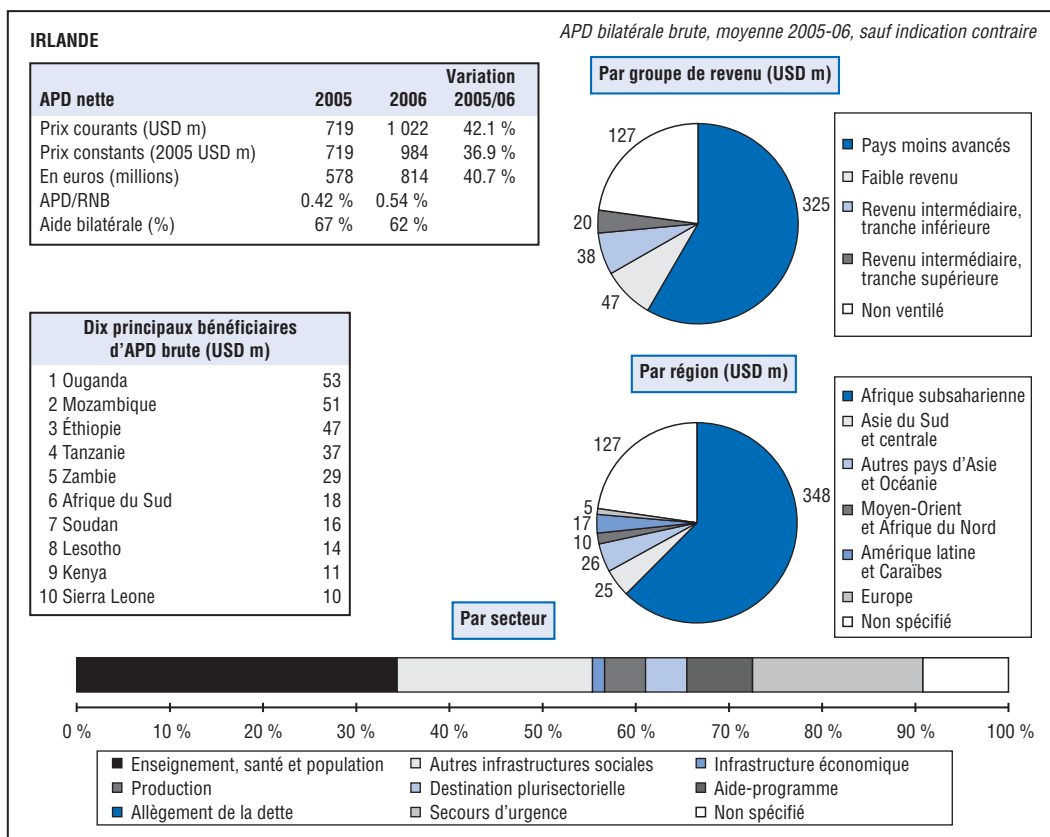
## Irlande

En 2006, l'APD nette de l'Irlande s'est établie à 1 milliard USD, soit une hausse de 36.9 % en termes réels par rapport à 2005, sous l'effet principalement de l'accroissement de l'aide bilatérale et d'importantes contributions multilatérales. Le rapport APD/RNB s'est lui aussi accru, passant à 0.54 %, contre 0.42 % en 2005.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* L'Irlande a publié en 2006 son premier Livre blanc sur l'aide, selon lequel les OMD serviraient de fil conducteur à la politique irlandaise de coopération pour le développement. Compte tenu de l'accroissement de son aide, l'Irlande est bien en passe d'atteindre l'objectif de 0.7 % d'ici 2012.

*Efficacité de l'aide.* Le Livre blanc reconnaît l'importance de l'efficacité de l'aide. Les engagements et indicateurs de la Déclaration de Paris servent de feuille de route pour guider l'action visant à rehausser la qualité du programme d'aide irlandais. L'Irlande a participé à l'Enquête de référence 2006 pour le suivi de la Déclaration de Paris et a collaboré avec les donateurs du groupe Nordique plus et l'Union européenne pour promouvoir une action plus harmonisée au niveau des pays. Les stratégies-pays mises au point en 2006 en Tanzanie et en Ouganda cadrent avec les stratégies d'aide conjointes appuyant les stratégies de lutte contre la pauvreté pilotées par les autorités de ces pays. Le dispositif mettant en place des programmes pluriannuels, qui facilite des relations avec les ONG s'articulant davantage autour de programmes, a été reconduit en 2006, d'où une plus grande prévisibilité des ressources permettant de financer un programme de travail concerté. L'agence irlandaise d'aide met également au point des accords-cadre pluriannuels avec l'ensemble de ses partenaires, y compris les fonds et programmes des Nations Unies.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* L'égalité homme-femme est une question prioritaire pour l'Irlande, qui éclaire l'ensemble de son aide, à travers une approche en deux volets : i) intégration systématique de cette problématique; et ii) interventions spécifiques en vue de redresser les inégalités et autonomiser les femmes. Par ailleurs, l'aide irlandaise s'attaque en priorité à la violence sexuelle, forme particulière d'inégalité et de violation des droits humains. L'aide irlandaise s'est dotée d'une stratégie pour faire de cette dimension une constante de ses programmes et s'appliquer à former le personnel des services centraux et de terrain. Elle soutient les groupes de défense de la cause des femmes et les organisations féminines dans les pays de programme et apporte des concours financiers à des organisations de la société civile. Elle contribue en outre à financer le budget central des organismes des Nations Unies œuvrant à l'émancipation des femmes.





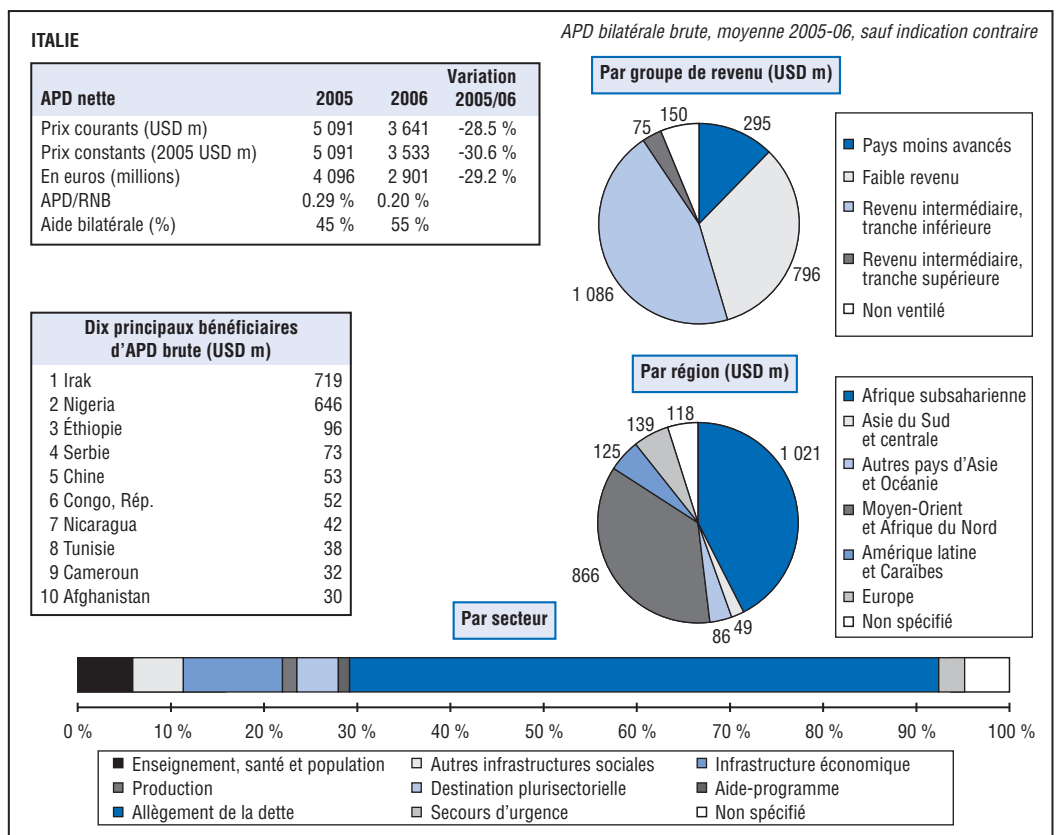
## Italie

En 2006, l'APD nette de l'Italie s'est chiffrée à 3.64 milliards USD, soit un recul de 30.6 % en termes réels par rapport à 2005 qui s'explique en grande partie par le jeu des échéances des contributions aux organisations internationales. Le rapport APD/RNB est de ce fait revenu 0.29 % en 2005 à 0.20 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Depuis l'adoption de ses lignes directrices de 1999, la réduction de la pauvreté est un des principaux objectifs de la coopération italienne pour le développement. Toutefois, l'Italie n'a pas encore mis en place une approche cohérente pour faire de cette question une constante de son portefeuille d'activités d'aide. Une proposition de réforme de la structure de la coopération pour le développement et de recentrage de ses engagements sur les OMD est actuellement examinée par le Parlement italien.

*Efficacité de l'aide.* L'Italie a joué un rôle important de facilitation en accueillant à Rome le Forum de haut niveau sur l'harmonisation en 2003 et reste attachée au programme d'action défini dans la Déclaration de Paris en 2005. Elle soutient le principe de l'appropriation de son aide par les pays bénéficiaires et s'efforce d'aligner ses programmes sur les stratégies nationales. Le manque d'effectifs, de ressources organisationnelles et de souplesse opérationnelle rend toutefois difficile la concrétisation de ses engagements. L'examen de 2004 recommandait à l'Italie de rationaliser son administration afin de doter le pays d'une stratégie explicite propre à faire de l'harmonisation une réalité. L'Italie s'applique à renforcer la qualité des informations en retour découlant des évaluations, notamment pour affiner la planification des évaluations et les orientations concrètes.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Les lignes directrices de 2007 font de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes une priorité de la coopération italienne. La Direction générale de la coopération au développement entend s'engager plus activement encore à réaliser les OMD en rapport avec cette question en établissant de nouvelles formes de partenariats Nord-Sud avec les institutions et la société civile. Parmi les actions en faveur de l'égalité homme-femme menées en 2007 figuraient : i) un important séminaire sur l'autonomisation des femmes en Afrique de l'Ouest et un nouveau programme italien sur ce thème; ii) un atelier sur la mise en œuvre de la résolution des Nations Unies concernant la participation des femmes à la construction de la paix et à la reconstruction après conflit en Somalie; et iii) des programmes spécialement consacrés à l'autonomisation des femmes en Afghanistan, au Liban et en Palestine.



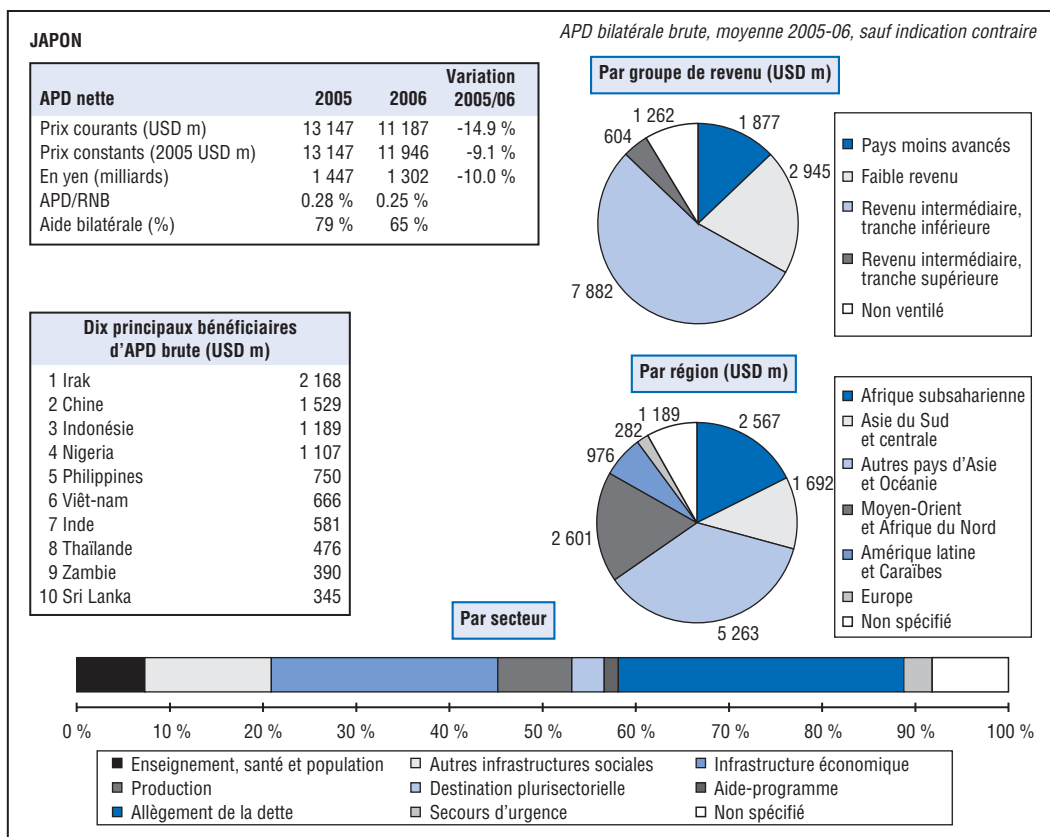
## Japon

En 2006, l'APD nette du Japon s'est établie à 11.19 milliards USD, soit 9.1 % de moins en termes réels qu'en 2005. Le ratio APD/RNB a reculé en conséquence, revenant de 0.28 % en 2005 à 0.25 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Le Japon apporte une contribution active à la réalisation des OMD en utilisant ses ressources bilatérales et multilatérales dans l'optique d'une « croissance pro-pauvres » et de la « sécurité humaine ». Au Sommet de Gleneagles, en 2005, il a annoncé son intention d'accroître le volume de son APD de 10 milliards USD au total d'ici fin 2009 après avoir indiqué, lors du Sommet Asie-Afrique tenu la même année, qu'il doublerait son APD à l'Afrique en trois ans. Il s'est par ailleurs engagé, toujours en 2005, à consacrer 5 milliards USD à son Initiative pour la santé et le développement d'ici mars 2010.

*Efficacité de l'aide.* Pour honorer les engagements qu'il a pris en souscrivant à la Déclaration de Paris, le Japon a défini un plan d'action qui insiste sur l'importance à accorder : i) à l'alignement de l'APD du Japon sur les stratégies nationales de développement des pays partenaires; ii) au renforcement des capacités; iii) à la gestion des finances publiques; iv) au déliement; v) à la rationalisation des procédures d'aide; vi) à l'adoption d'une gestion axée sur les résultats; et vii) à l'amélioration du cadre de planification et de mise en œuvre de l'APD japonaise. L'administration japonaise et les organismes d'exécution procèdent actuellement à une réorganisation en profondeur dans l'optique de renforcer aussi bien le ciblage stratégique que l'efficacité de l'APD.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Le Japon adhère à une série d'engagements internationaux destinés à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes. Il a lancé en 2005 une Initiative pour l'égalité homme-femme et le développement qui a pour objectif de faire de cette thématique une constante de son aide. Il travaille également à la révision des lignes directrices du JICA et à l'adoption d'un dispositif de formulation, de suivi et d'évaluation des projets intégrant cette problématique. L'égalité homme-femme dans son articulation avec la réduction de la pauvreté, la sécurité humaine et les infrastructures, ainsi que le trafic d'êtres humains dans la région du Grand Mékong constituent actuellement les axes prioritaires de son action.



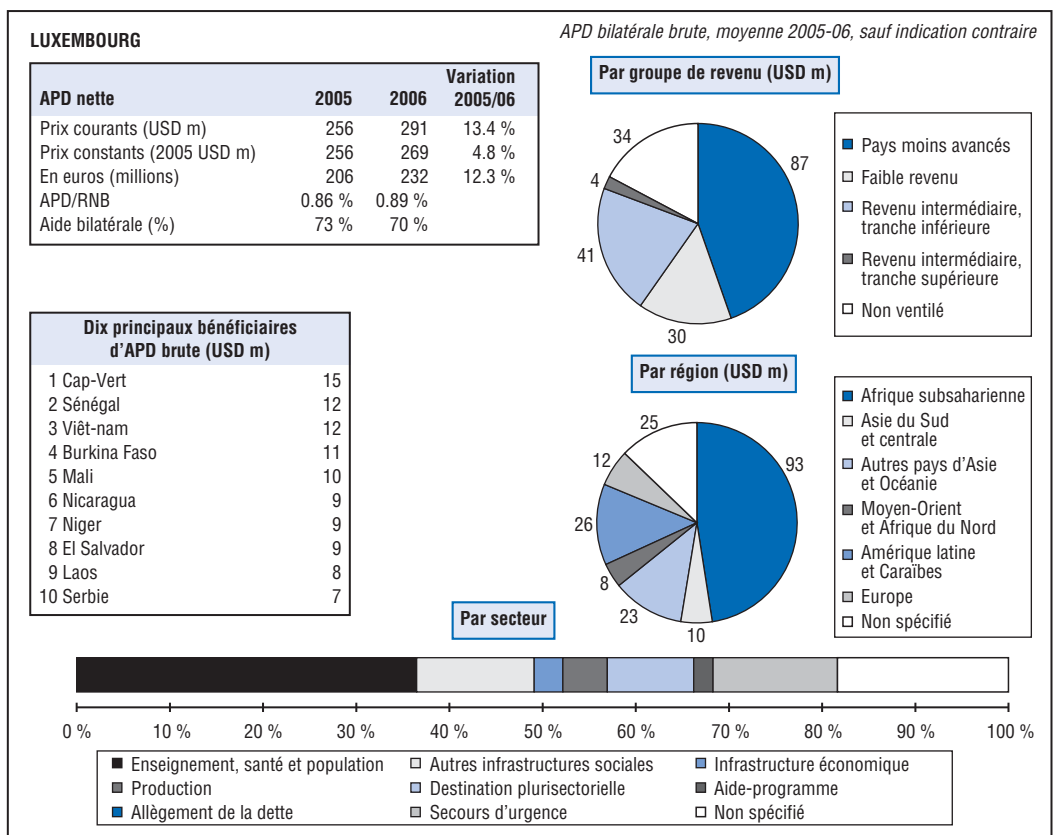
## Luxembourg

En 2006, l'APD nette du Luxembourg a progressé de 4.8 % en valeur réelle par rapport à 2005 pour atteindre 291 millions USD. Il en est résulté une augmentation du rapport APD/RNB de 0.86 % en 2005 à 0.89 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Depuis 2000, le Luxembourg aligne ses efforts de coopération pour le développement sur les OMD, l'accroissement de l'aide n'en étant qu'une des facettes. Le Luxembourg se donne pour objectif d'aligner son aide bilatérale sur les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté des pays partenaires au stade de la planification, et les documents programmatiques y afférents sont établis en coordination étroite avec les pays partenaires et dans l'optique de la concrétisation des OMD. L'aide aux pays partenaires acheminée par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux obéit à la même règle.

*Efficacité de l'aide.* Le Luxembourg a considérablement accru son aide au cours des dernières années et son programme de coopération pour le développement privilégie la qualité de l'aide, quel que soit le canal d'acheminement. Le Luxembourg participe à l'initiative de la Communauté européenne visant à améliorer la coordination et la répartition des tâches entre les donateurs. Parallèlement, il a donné corps à un certain nombre des recommandations formulées dans les derniers examens de l'aide du CAD, notamment la décentralisation de l'aide au profit des bureaux locaux et l'amélioration *ex ante* de l'assurance-qualité, du suivi et de l'évaluation. La Direction de la coopération au développement a également mis en œuvre les recommandations d'un audit externe en vue de rendre plus efficace la gestion de l'aide. Enfin, le Luxembourg participe à l'évaluation conjointe de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, de laquelle il espère dégager de nouvelles orientations pour mener à bien ses activités sur le terrain.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Cette thématique compte parmi les priorités de l'aide luxembourgeoise. Le gouvernement s'applique à intégrer la question de l'autonomisation des femmes dans les activités financées par le canal bilatéral et multilatéral et par le biais des ONG. Quatorze ONG nationales concourent actuellement à la réalisation de 26 projets dans 17 pays, projets dont l'autonomisation des femmes est l'objectif central. La question de l'égalité homme-femme est surtout prise en compte dans les programmes relevant de la santé et de l'éducation, et Lux-Development est chargé d'évaluer l'impact de ses interventions dans cette optique. L'action menée sur ce front relève pour l'essentiel du UNFPA, de l'UNICEF et de l'OMS, et privilégie, outre la santé et l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement.



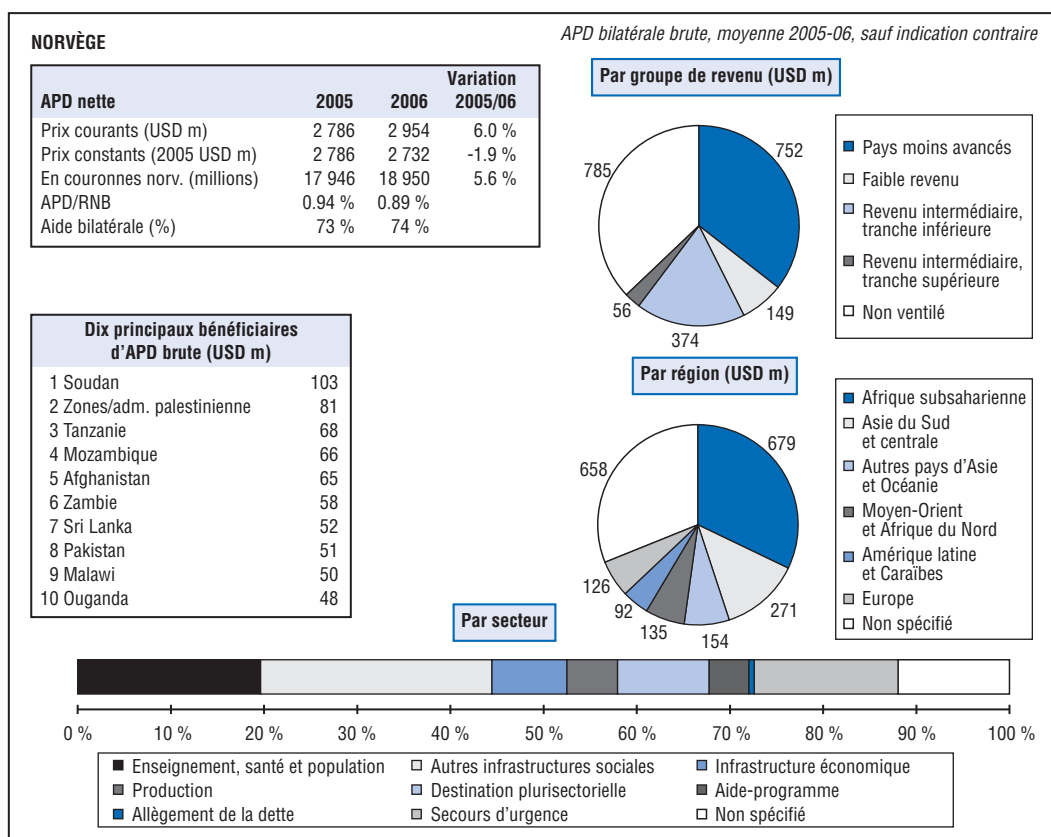
## Norvège

**En 2006, l'APD nette de la Norvège s'est établie à 2.95 milliards USD, en repli de 1.9 % en valeur réelle par rapport à 2005. Le rapport APD/RNB ressort à 0.89 %, contre 0.94 % en 2005.**

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Au sein de diverses enceintes internationales, la Norvège s'attache à sensibiliser l'opinion aux OMD, à évaluer les progrès accomplis vers ces derniers et à rechercher des solutions pour surmonter les obstacles à leur réalisation. En 2005, sur le total de l'aide bilatérale norvégienne, 39 % sont allés à des pays parmi les moins avancés. La Norvège appuie les stratégies de réduction de la pauvreté menées par les pays partenaires en mettant l'accent sur la concrétisation des OMD. Une attention toute particulière est apportée au suivi des OMD 4 et 5. Le gouvernement norvégien s'applique énergiquement à promouvoir la réforme des Nations Unies « One UN », ainsi que la création d'une nouvelle instance des Nations Unies consolidée et renforcée chargée de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

*Efficacité de l'aide.* La Norvège tient sa place dans les instances internationales qui ont à cœur de promouvoir l'efficacité de l'aide. L'administration de l'aide norvégienne met l'accent sur l'appropriation par les pays partenaires, l'obtention de résultats et l'amélioration de la capacité de mesurer l'impact des interventions. La Norvège soutient activement la répartition des tâches entre donateurs et les priorités arrêtées par les autorités nationales. L'environnement et le changement climatique, l'énergie, la place des femmes et l'égalité entre les sexes, la construction de la paix et la réconciliation, ainsi que l'aide humanitaire sont des axes prioritaires de l'action menée par la Norvège. Au sein du Groupe nordique plus, c'est elle qui a conduit le débat sur les nouvelles modalités de l'aide en faveur de la société civile. La Norvège continue de jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de nouvelles modalités d'aide telles que la coopération déléguée ou le partenariat silencieux.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Le gouvernement norvégien a fait de la promotion des femmes et de l'égalité entre les sexes l'une des cinq priorités de son action internationale en faveur du développement. Un plan d'action à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1 325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et le développement a été lancé en 2006. En outre, un plan d'action relatif aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes dans la coopération pour le développement sur la période 2007-09 a été lancé en 2007. Un rapport du gouvernement sur le sujet sera présenté au Parlement norvégien d'ici la fin 2007. Afin d'assurer le nécessaire suivi de la mise en œuvre de ces plans d'action, une ligne budgétaire a été créée spécialement à cet effet dans le budget 2007 consacré au développement.



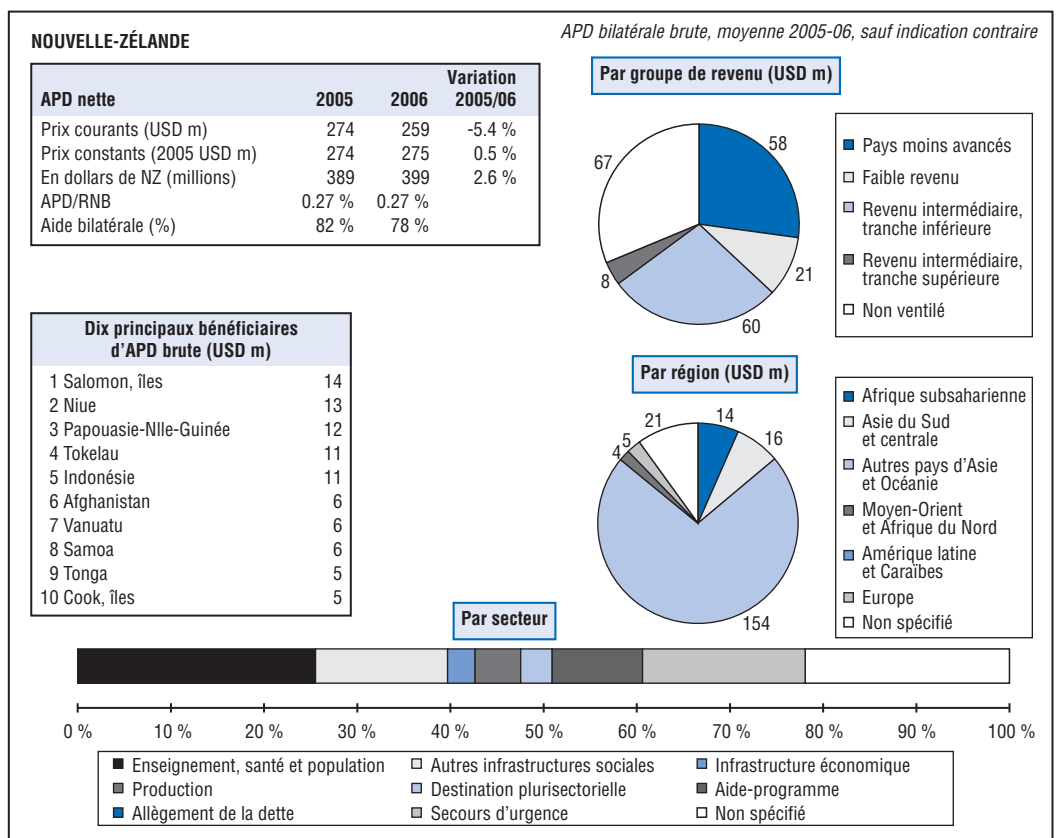
## Nouvelle-Zélande

**En valeur réelle, le volume de l'APD nette de la Nouvelle-Zélande est resté pratiquement inchangé en 2006 (+0.5 %), à 259 millions USD, ce qui représente 0.27 % du RNB.**

*Engagement vis-à-vis des OMD.* La contribution de la Nouvelle-Zélande à la réalisation des OMD est au cœur de tous les documents et orientations stratégiques de NZAID. En 2007, le gouvernement a annoncé la plus forte hausse du budget d'APD jamais consentie, appelée à porter le rapport APD/RNB à 0.35 % d'ici 2010-11. Le soutien apporté aux pays de la région Pacifique, notamment en Mélanésie, pour lesquels la concrétisation des OMD s'avère particulièrement difficile, et à un certain nombre de pays d'Asie du Sud-Est, est en augmentation. Une aide accrue est allouée aux ONG et aux organismes multilatéraux ou encore vient répondre à des situations d'urgence humanitaire. La Nouvelle-Zélande accorde une attention spéciale aux droits des plus pauvres, et des efforts particuliers sont déployés pour aider ces communautés à satisfaire leurs besoins essentiels et diminuer leur vulnérabilité.

*Efficacité de l'aide.* L'amélioration de l'efficacité de l'aide est au centre du plan stratégique quinquennal de NZAID. Au plan interne, NZAID a entrepris de réexaminer et simplifier ses procédures opérationnelles et d'étoffer ses capacités, en privilégiant la gestion axée sur les résultats au regard du développement. La mise en œuvre de la Déclaration de Paris est une priorité pour l'ensemble des programmes de NZAID de même que dans le cadre de la participation de la Nouvelle-Zélande à la réforme des Nations Unies et de son engagement vis-à-vis des organismes multilatéraux. NZAID participe à l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration conduite par le CAD, apporte son concours à plusieurs approches sectorielles et a mis en place avec l'Australie un dispositif de coopération déléguée dans un pays.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* En avril 2007, NZAID a publié une mise à jour de sa stratégie à l'appui de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Cette stratégie vise à : i) renforcer les capacités des pauvres, en particulier des femmes et des filles, pour leur donner les moyens de donner corps à leurs aspirations et de concrétiser leur potentiel; ii) corriger les disparités économiques, sociales, culturelles et politiques afin qu'hommes et femmes soient sur un pied d'égalité pour accéder aux ressources, aux opportunités et aux services, les contrôler et en bénéficier; et iii) limiter le recours à la violence et au conflit et protéger les droits de l'homme, de sorte que l'ensemble de la population, en particulier les femmes et les filles, puissent vivre sans peur et dans la dignité. Pour soutenir cette stratégie, NZAID travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action pour la prise en compte systématique de l'égalité homme-femme dans ses activités.



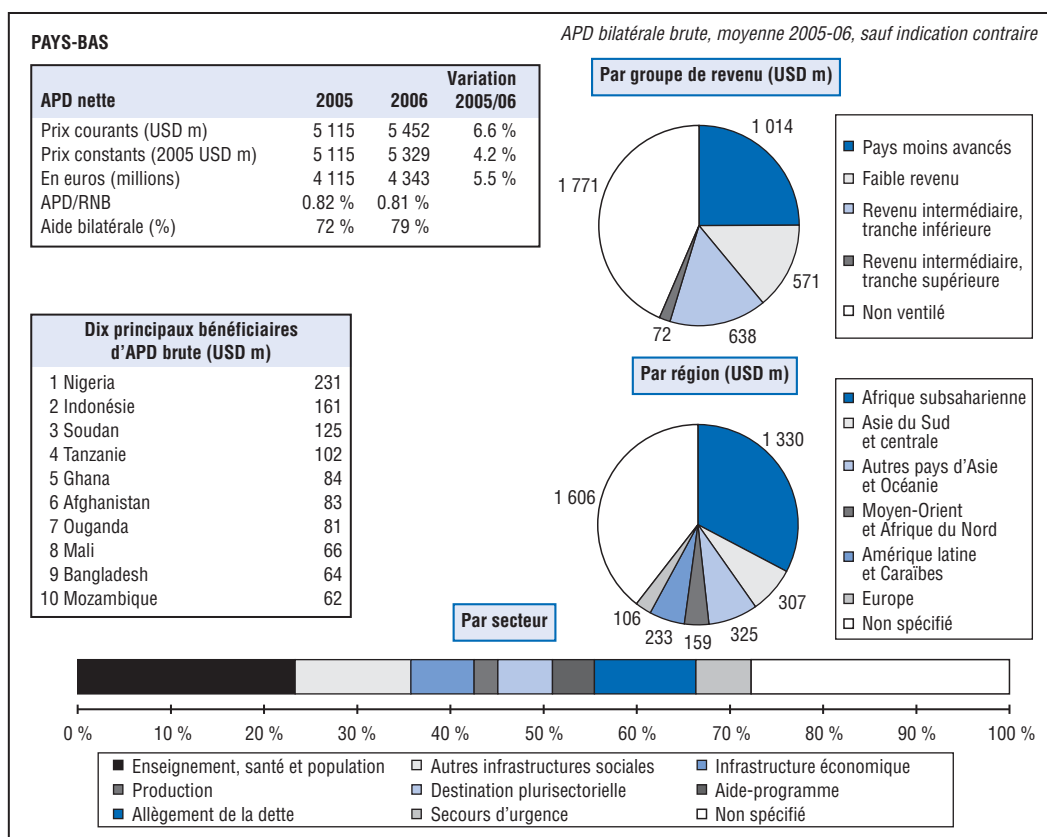
## Pays-Bas

En 2006, l'APD nette des Pays-Bas s'est chiffrée à 5.45 milliards USD, soit 4.2 % de plus en valeur réelle qu'en 2005. En pourcentage du RNB, l'APD est cependant revenue de 0.82 % en 2005 à 0.81 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Le « Projet 2015 » est une initiative du nouveau gouvernement ayant pour objet de renforcer la contribution néerlandaise à la réalisation des OMD. En juin 2007, les programmes des ministères pour les années à venir ont été soumis au Parlement. La lettre d'orientation de 2007 intitulée « Œuvrer ensemble au développement » est à la base de l'effort de recentrage de la politique néerlandaise vers les États fragiles, la croissance économique et la redistribution, les droits des femmes et la santé sexuelle et génésique, le développement durable, le climat et l'énergie.

*Efficacité de l'aide.* La Déclaration de Paris est le fil directeur des relations qu'entretiennent les Pays-Bas avec les pays partenaires, et les ambassades s'emploient activement à se conformer aux bonnes pratiques en matière d'efficacité de l'aide, y compris à assurer une meilleure répartition des tâches entre donneurs. Les Pays-Bas continuent de concentrer leur aide sur un nombre limité de pays et de secteurs. Les approches sectorielles soulignent l'importance de l'appropriation par les pays partenaires et servent également à recenser les domaines dans lesquels les capacités nationales peuvent être renforcées. Le soutien budgétaire et d'autres formes d'aide-programme ont la préférence dès lors que les capacités locales sont suffisantes. Les Pays-Bas ont commencé à mettre en œuvre un système de planification, de suivi et d'évaluation qui favorise le retour d'information, à des fins d'apprentissage et de décision, à tous les niveaux de l'administration.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* L'instauration d'un développement durable et équitable passe par une réforme politique, notamment pour atteindre l'ODM 3. L'égalité homme-femme est une priorité de la nouvelle politique néerlandaise d'aide et le document intitulé « Des bonnes intentions aux initiatives concrètes » incarne le dessein qui est celui du Centre d'expertise sur l'égalité homme-femme d'œuvrer à la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les filles. L'ensemble des services et les ambassades devront définir des objectifs et produire des résultats pour illustrer leur performance au regard de l'égalité entre les sexes et l'égalité des droits.



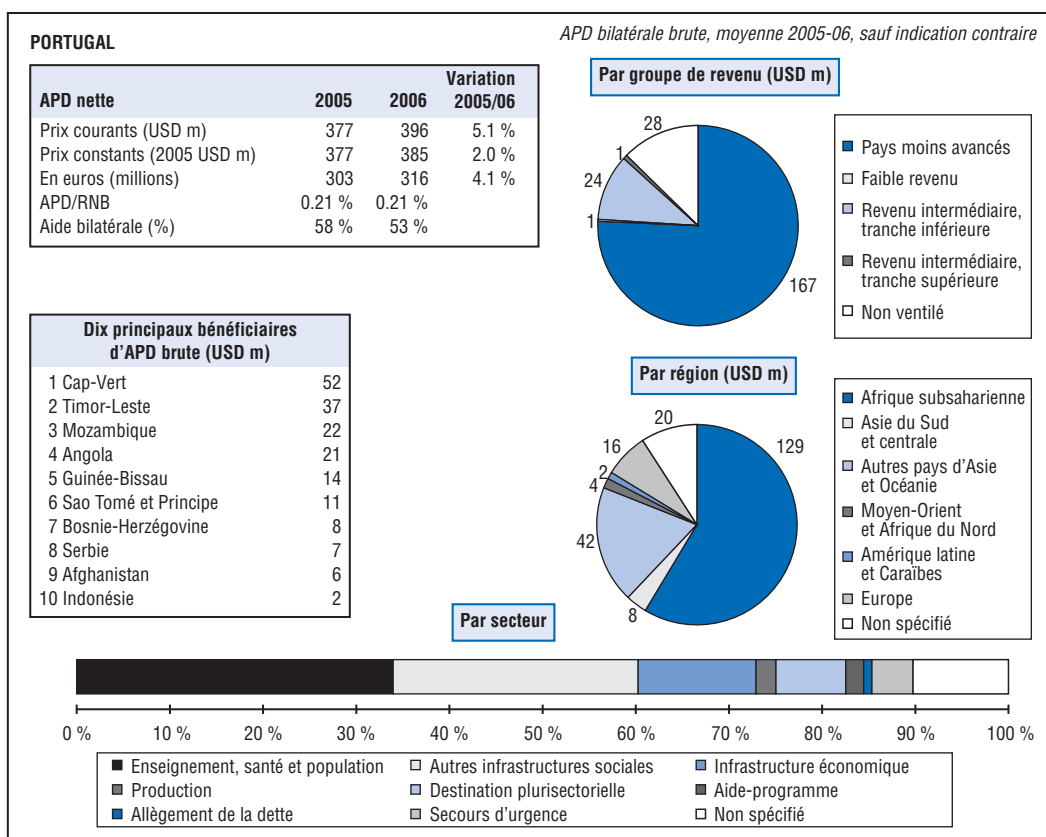
## Portugal

En 2006, l'APD nette du Portugal s'est élevée à 396 millions USD, soit une progression de 2 % en valeur réelle par rapport à 2005. Le rapport APD/RNB reste inchangé, à 0,21 %.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Tant le document stratégique intitulé « Uma Visão Estratégica para a Cooperação Portuguesa » que le Programme du gouvernement pour 2005-09 souscrivent pleinement aux OMD. La lutte contre la pauvreté est un des axes centraux de la coopération portugaise. Le Portugal concentre son aide sur six pays de langue portugaise (cinq pays africains et un pays d'Asie du Sud-Est) et privilégie les secteurs les plus susceptibles de contribuer à la réalisation des OMD : éducation, santé, infrastructures de base, et renforcement des capacités/des institutions. Les OMD sont au cœur de tous les programmes et projets de coopération; chaque programme-pays doit indiquer comment il est censé contribuer aux OMD et une base de données raccordant l'aide aux OMD a été établie de façon à suivre et évaluer la mise en œuvre des objectifs internationaux.

*Efficacité de l'aide.* Le Portugal s'est doté d'un Plan d'action pour l'efficacité de l'aide qui a été diffusé à l'ensemble du personnel œuvrant dans le domaine du développement. Les programmes-pays du Portugal ont été établis de façon à concorder avec le « Cadre commun pour les documents de stratégie par pays » en vigueur dans l'UE et s'aligner sur les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté ou des cadres de même nature. La part de l'aide qui transite par les budgets nationaux ou qui relève d'approches sectorielles s'est accrue. Étant donné la concentration de l'aide portugaise sur les États fragiles, des activités spécifiques sont engagées pour aider à réformer les systèmes nationaux et améliorer ainsi les capacités des pays partenaires à gérer leur développement. Le tout nouveau « Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division du travail » a également été adopté et diffusé.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Le Portugal est conscient que les politiques qui prennent en compte les considérations d'égalité entre hommes et femmes ont souvent des effets multiplicateurs pour la société dans son ensemble ainsi que des interactions de plus en plus patentes avec la lutte contre la pauvreté et le développement. La coopération portugaise au développement contribue ainsi à la réalisation des objectifs énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.



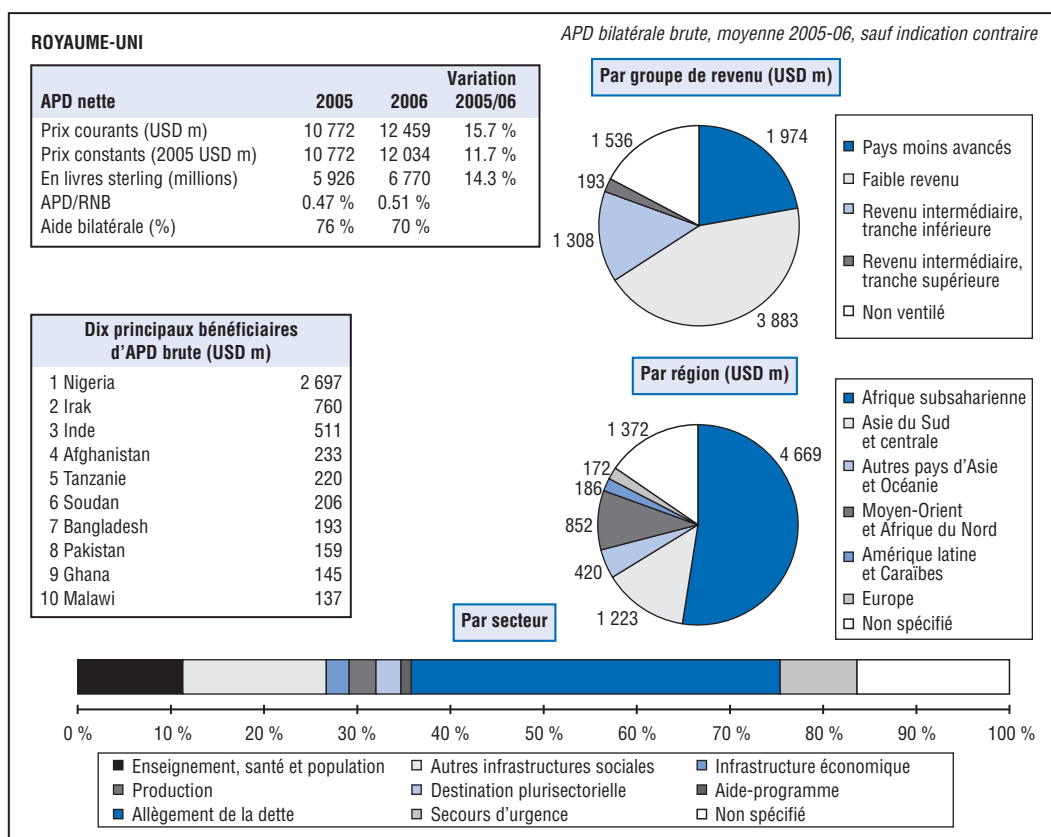
## Royaume-Uni

En 2006, les versements nets d'APD du Royaume-Uni ont augmenté de 11.7 % en termes réels par rapport à 2005 pour atteindre 12.46 milliards USD. Cette évolution résulte d'un accroissement substantiel des contributions aux organisations internationales. Le rapport APD/RNB est, lui, passé de 0.47 % en 2005 à 0.51 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* L'objectif poursuivi par le Royaume-Uni est l'élimination de l'extrême pauvreté pour 2015, grâce en particulier à la concrétisation des OMD. Le Public Service Agreement du Department for International Development (DfID) prévoit des cibles et des jalons au regard desquels jauger les progrès accomplis vers cet objectif. Le DfID concentre ses ressources sur les pays les plus pauvres, à commencer par ceux d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, et a entrepris de renforcer son soutien aux États fragiles et aux pays « délaissés » par les donateurs, surtout ceux qui sont vulnérables face à une situation de conflit.

*Efficacité de l'aide.* Le Livre blanc de 2006 sur le développement international intègre des engagements spécifiques dans le domaine de l'efficacité de l'aide, notamment ceux d'œuvrer à la mise en application de la Déclaration de Paris, de soutenir l'action engagée par le CAD pour promouvoir un renforcement de la collaboration entre les donateurs et les pays partenaires, et d'assurer un suivi des avancées obtenues à l'échelon international vers les objectifs convenus. Le DfID a actualisé son plan d'action à moyen terme pour tenir compte des résultats d'une enquête menée en 2006 par le CAD et a défini des priorités pour l'amélioration de l'efficacité de son aide, bilatérale et multilatérale. Le Royaume-Uni s'emploie, avec ses partenaires, à trouver des moyens novateurs de financement du développement, à rehausser l'efficacité globale du système international d'aide, à accroître la prévisibilité à moyen terme des apports d'aide et à consolider les mécanismes nationaux et internationaux de responsabilité mutuelle.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* En 2007, le DfID a lancé un plan d'action pour l'égalité des sexes, qui vise à induire des changements durables dans les pratiques organisationnelles de manière à ce que le mode d'affectation des ressources, les modalités de collaboration avec les partenaires et les obligations de comptes constituent autant d'instruments au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Sont en particulier prévus : une analyse de la situation des femmes et des filles dans les stratégies-pays, des travaux conceptuels sur la croissance économique et l'égalité homme-femme, un suivi renforcé de l'impact des activités et la recherche avec les partenaires d'un consensus international sur la question de l'égalité des sexes et des droits des femmes, y compris la réforme des instances compétentes des Nations Unies.





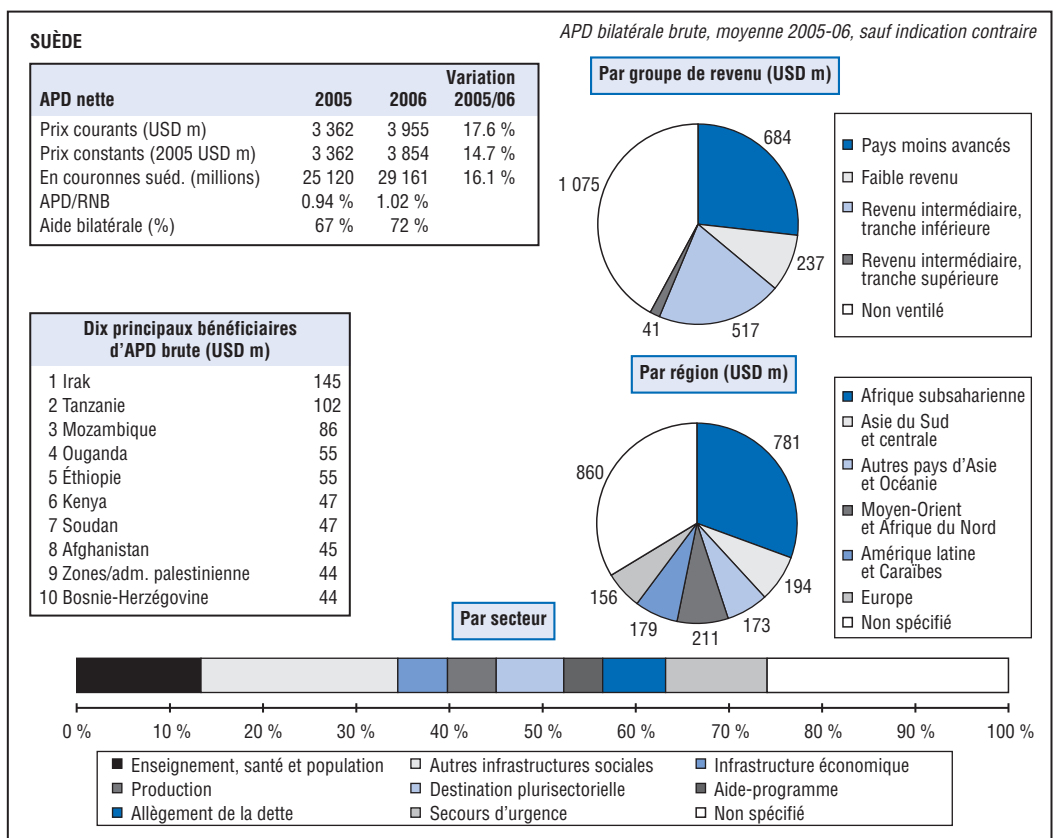
## Suède

En 2006, l'APD nette de la Suède s'est chiffrée à 3.96 milliards USD, 14.7 % de plus en valeur réelle qu'en 2005. Cet accroissement résulte d'une augmentation générale de l'aide suédoise et des remises de dette. Le rapport APD/RNB a atteint 1.02 % en 2006, contre 0.94 % en 2005.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* La Stratégie à l'appui d'un développement mondial de la Suède fait de la réalisation des OMD un axe spécifique de la politique nationale. Le rapport paru récemment sous le titre anglais « Together towards 2015 » inventorie les actions déjà engagées à l'appui de ces derniers, parmi lesquelles le lancement d'une grande campagne de sensibilisation du public. La Suède est favorable à l'établissement par les donateurs de rapports sur leur contribution à l'avancement des OMD et elle est un des rares pays industrialisés à s'acquitter de ses obligations à cet égard. Le rapport sur l'OMD 8 rendra compte de l'effort de la Suède en matière de coopération suédoise pour le développement, ainsi que des évaluations conjointes conduites périodiquement sur l'impact de l'aide sur la pauvreté.

*Efficacité de l'aide.* La Stratégie à l'appui d'un développement mondial contient des engagements précis concernant l'harmonisation et l'alignement et en apporte la justification politique. En 2005, la Déclaration de Paris a été intégrée aux lignes directrices de la stratégie de coopération, qui soulignent l'importance de procédures de mise en œuvre souples. La Suède témoigne d'un attachement de longue date aux principes d'appropriation et de cohérence des politiques pour promouvoir l'efficacité de l'aide. Elle est favorable à une généralisation du recours aux approches-programme et du financement d'activités de renforcement des capacités. Avec les autres membres du Groupe Nordique plus, la Suède a mis en place un plan d'action commun pour l'harmonisation, la division du travail et la complémentarité. Au sein du CAD, de l'Union européenne et d'autres instances multilatérales, la Suède est un ardent défenseur de l'harmonisation et de l'alignement. En 2007, elle a ramené de 70 à 33 le nombre des pays partenaires à recevoir une aide bilatérale de sa part.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* La Stratégie à l'appui d'un développement mondial fait de l'égalité homme-femme l'un des huit thèmes centraux de la politique de développement. Les activités dans ce domaine sont menées à bien par la Sida et le ministère des Affaires étrangères. Au nombre des priorités figurent l'émancipation économique des femmes, la santé sexuelle et génésique et les droits connexes, la violence sexuelle, les droits des lesbiennes, homosexuels, bisexuel(le)s et transsexuel(le)s, la participation des femmes à la vie politique et la promotion de l'égalité homme-femme dans les initiatives de développement bilatérales et multilatérales, y compris celles qui font intervenir la société civile.



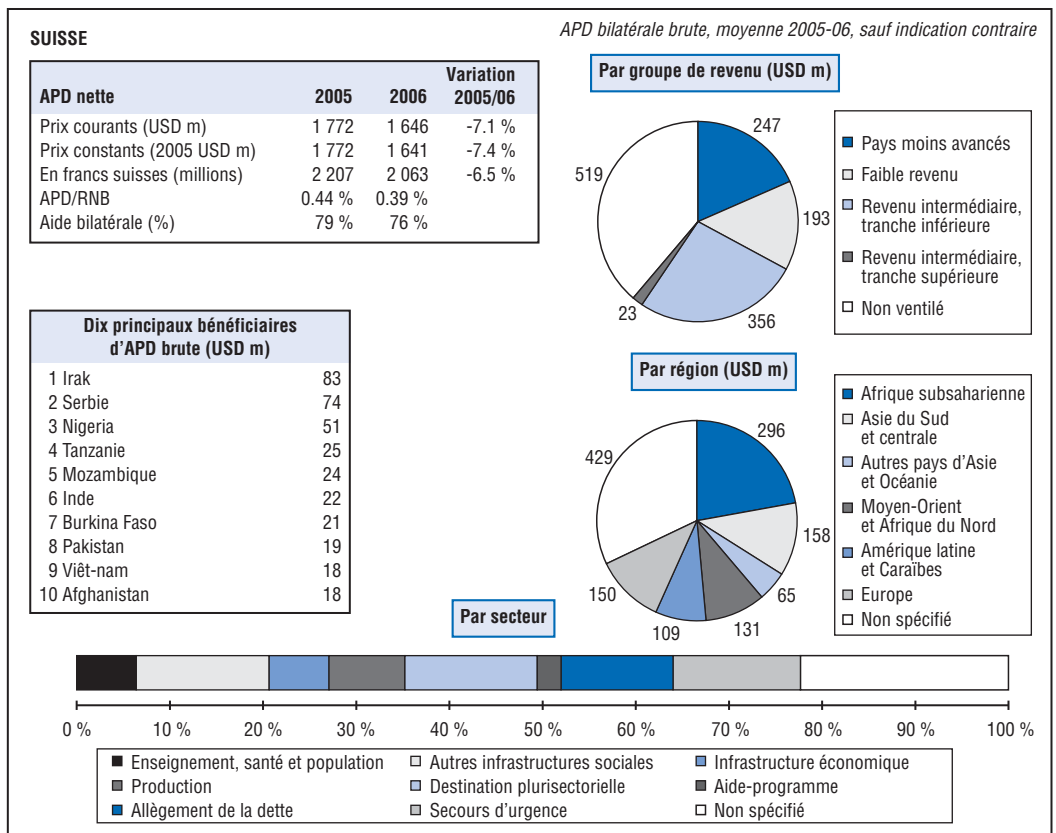
## Suisse

En 2006, l'APD nette de la Suisse a régressé de 7.4 % en valeur réelle par rapport à 2005 pour s'établir à 1.65 milliard USD. Ce repli est imputable à une baisse des dons consentis sous forme de remises de dette par rapport à l'année précédente. Le rapport APD/RNB marque un recul, de 0.44 % en 2005 à 0.39 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Dans le Rapport de politique étrangère de 2006, les OMD constituent l'un des trois piliers de la coopération suisse au développement, avec le maintien de la sécurité humaine et la contribution à un processus de mondialisation sans exclus offrant un cadre référentiel à la politique de développement. En 2006, la Suisse a apporté des concours de respectivement 21 et 33 millions CHF à la réalisation des OMD 1 et 8 par l'intermédiaire d'organismes de développement multilatéraux. La Suisse fait des OMD des points d'ancrage universels du développement.

*Efficacité de l'aide.* Pour la Suisse, une aide plus efficace est une façon de contribuer à l'avancement des OMD, et le gouvernement s'efforce résolument de mettre en œuvre la Déclaration de Paris. Les autorités ont conduit un premier examen interne de la mise en œuvre de la Déclaration et dressé un inventaire des mesures prises et de l'action menée, et de ce qu'il reste encore à faire. Un plan de travail est en cours d'élaboration dans le cadre de la préparation du Forum de haut niveau qui se tiendra en 2008 au Ghana. Pour promouvoir l'harmonisation, la Suisse ne se contente pas d'adapter ses règles et procédures internes et de concentrer son aide sur des pays jugés prioritaires, elle est partie prenante à des programmes conjoints entre donateurs et recourt à des outils diagnostiques communs tels que le Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* La Suisse a confirmé en 2006 que l'égalité homme-femme constituait un thème transversal de la coopération helvétique au développement. La même année, le gouvernement a lancé un projet pilote de programmation budgétaire soucieuse des besoins spécifiques des hommes et des femmes et formé le personnel des services centraux comme des ONG à l'utilisation d'une liste de critères visant à la prise en compte systématique de cette thématique dans l'évaluation des documents relatifs aux projets. Dans le respect de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les autorités helvétiques se sont également attaquées au trafic d'êtres humains envisagé sous l'angle de l'émancipation des femmes. La Suisse a également intensifié le soutien qu'elle apporte aux bureaux locaux pour les aider à institutionnaliser la prise en compte systématique de cette problématique et a formulé des directives sur ce thème applicables sur le lieu de travail. Un rapport de la SDC est par ailleurs consacré aux avantages d'une telle prise en compte systématique de la question.



## Notes relatives aux autres donateurs membres de l'OCDE

## Corée

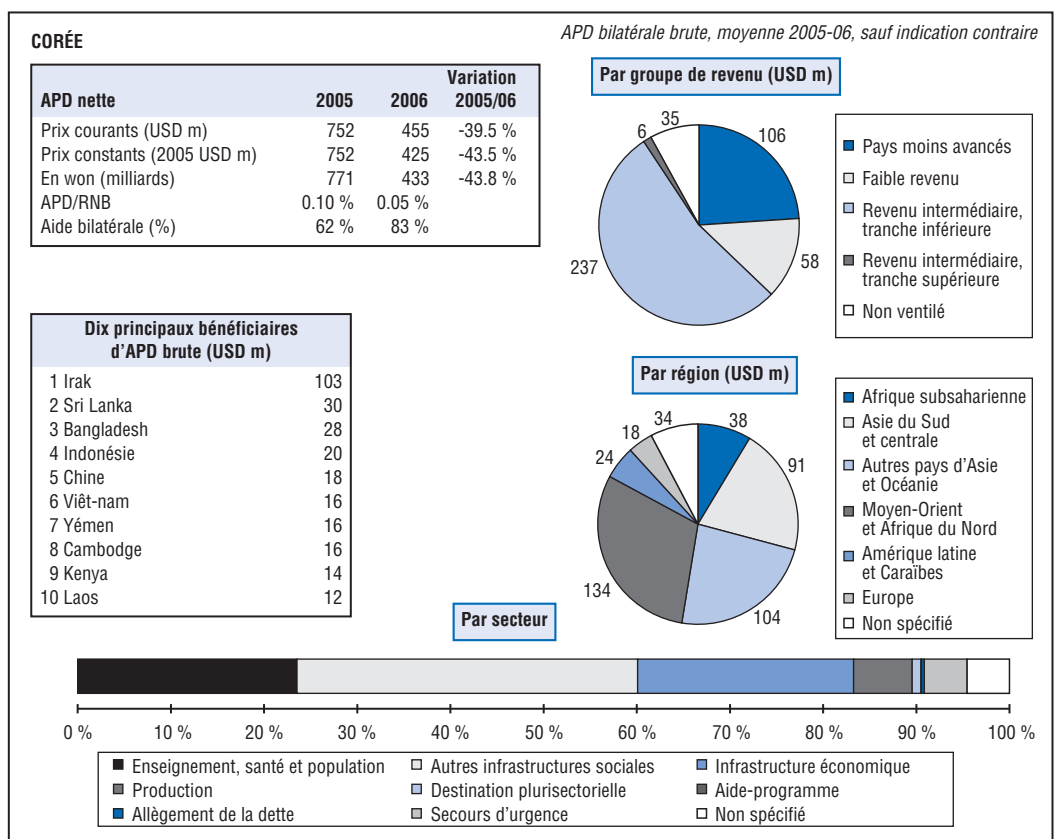
En 2006, le recul de l'aide tant bilatérale que multilatérale a contribué à une baisse de l'APD coréenne, revenue à 455 millions USD, un repli en termes réels de 43.5 % par rapport à 2005. Le rapport APD/RNB a été ainsi ramené de 0.10 % à 0.05 %.

Pour l'essentiel, le recul de l'APD bilatérale, qui représente 83 % de l'APD totale, s'explique par la réduction sensible des dons octroyés à l'Irak. Compte non tenu de l'Irak, l'APD bilatérale a légèrement progressé. Quant à l'APD multilatérale, elle a baissé en valeur réelle pour s'établir à 79 millions USD (dollars constants de 2005) en 2006, contre 289 millions USD en 2005, année marquée par de généreuses contributions à l'Association internationale de développement et au Fonds pour les opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement.

Une part substantielle de l'APD bilatérale (61 %) a pris le chemin de l'Asie. Cette concentration s'explique entre autres par la proximité géographique de la Corée et le désir de nombreux pays asiatiques de suivre son exemple. Les secteurs des infrastructures sociales et économiques s'adjuent respectivement 60 % et 25 % de l'APD bilatérale. Plus précisément, le secteur public et la société civile arrivent en tête avec 21 %, suivis par l'éducation (20 %), les transports et le stockage (15 %) et l'approvisionnement en eau et l'assainissement (12 %).

En 2006, la Corée a lancé une Initiative pour le développement de l'Afrique qui vise à couvrir les besoins humains essentiels sur ce continent et qui aura pour effet de tripler l'aide coréenne à l'Afrique d'ici 2008. La Corée reste fermement déterminée à porter son APD à 1 milliard USD pour 2009 et à poursuivre ses efforts en vue de hisser la part de son APD dans le RNB à 0.25 % pour 2015.

La Corée se prépare à demander à devenir membre à part entière du CAD d'ici 2010.



## Hongrie

En 2006, l'APD nette de la Hongrie a totalisé 149.5 millions USD, soit une augmentation de 52.1 % en valeur réelle par rapport à son niveau de 2005. Le rapport APD/RNB est ainsi passé de 0.11 % en 2005 à 0.13 % en 2006. Cet accroissement a concerné aussi bien les apports bilatéraux que les apports multilatéraux. Les allègements de dettes en faveur de l'Irak ont absorbé près de 80 % de l'aide bilatérale.

L'APD bilatérale hongroise est centrée sur les pays de l'Ouest des Balkans et de la Communauté des États indépendants (CEI). En 2006, les principaux destinataires en ont été la Bosnie-Herzégovine,

l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Moldavie, le Monténégro, la République kirghize, la Serbie et l'Ukraine. La Hongrie a apporté une aide au Cambodge, au Laos, aux territoires sous administration palestinienne, au Viet Nam et au Yémen. Elle a également pris part à l'effort international déployé en vue de faciliter la stabilisation politique et le redressement économique de l'Afghanistan et de l'Irak et dégage des ressources d'APD à cette fin.

Au niveau sectoriel, les priorités de la Hongrie vont à la transformation politique et économique et à l'adhésion à l'UE, en raison de son avantage comparatif dans ces domaines et par souci de complémentarité avec les objectifs communs de l'UE en matière de développement. Abstraction faite de ces priorités sectorielles, son aide sert aussi à financer des transferts de connaissances, et des activités visant l'éducation et la formation, la santé, l'agriculture et la gestion de l'eau.

### Islande

**En 2006, l'APD de l'Islande s'est montée à 41.5 millions USD, 60.1 % de plus en termes réels qu'en 2005. Elle a absorbé 0.27 % du RNB, contre 0.18 % en 2005. L'aide bilatérale a représenté 67 % des apports totaux; de leur côté, les contributions aux organisations multilatérales ont quasiment doublé par rapport à leur niveau de 2005, à 13.8 millions USD.**

Le gouvernement islandais s'est fixé comme objectif de porter le rapport APD/RNB à 0.35 % pour 2009. Les enveloppes budgétaires pour 2005 et 2006, et celle proposée pour 2008, témoignent d'une évolution qui devrait permettre la concrétisation de cet objectif.

L'Icelandic International Development Agency (ICEIDA), instance autonome rattachée au ministère des Affaires étrangères, est à l'origine de 35 % de l'APD versée par l'Islande en 2006. Ses activités sont centrées sur six pays : le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nicaragua, l'Ouganda et le Sri Lanka. L'Icelandic Crisis Response Unit (ICRU) du ministère des Affaires étrangères se charge de son côté du soutien aux opérations de paix. En 2006, l'ICRU a fourni des concours pour des opérations en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, au Liberia, en Serbie, au Sri Lanka et en Tanzanie, à hauteur de 20 % du total des versements d'aide de l'Islande.

La stratégie générale des autorités islandaises est définie dans un document intitulé « Iceland's Policy on Development Co-operation 2005-09 »; quant à l'action de l'ICEIDA, elle est exposée dans le document « New Policy and Plan of Operations », adopté en 2004.

### Mexique

**Le Mexique reconnaît l'importance de la coopération internationale pour la concrétisation des objectifs du millénaire pour le développement du fait de la contribution que celle-ci apporte à la mise en place de capacités nationales ainsi qu'à la stabilité sociale et économique.**

En 2006, le programme de coopération internationale du Mexique a porté sur 155 projets intéressant les secteurs de l'éducation, de l'environnement, de la science, du développement social, de l'agriculture, de la santé, de la culture et de l'énergie, entre autres. Les principaux bénéficiaires en ont été des institutions de pays d'Amérique centrale, des Caraïbes et d'Amérique du Sud. Des travaux sont en cours pour mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la coopération pour le développement et améliorer le suivi de l'APD mexicaine.

### Pologne

**En 2006, l'APD polonaise s'est accrue de 38.2 % en termes réels par rapport à 2005, représentant 297 millions USD soit 0.09 % du RNB. L'APD bilatérale s'est chiffrée à 119 millions USD, plus du double de son niveau de 2005. Le reste, soit 178 millions USD, a transité par les institutions multilatérales, à commencer par la CE.**

En 2006, les pays les moins avancés ont bénéficié de 79 % de l'aide bilatérale polonaise. Les allègements de dette en faveur de l'Angola ont totalisé 92.4 milliards USD. Parmi les autres grands destinataires de l'aide polonaise figurent l'Ukraine (7.1 millions USD), le Bélarus (6.8 millions USD), l'Ouzbékistan (4.5 millions USD), la Moldavie (1.3 million USD) et le Kazakhstan (1.1 million USD).

Comme en 2005, l'APD bilatérale polonaise a principalement pris la forme d'activités d'assistance technique. La Chine et l'Ouzbékistan ont également bénéficié de prêts à des conditions de faveur. Des concours humanitaires ont par ailleurs été apportés au Liban, à l'Indonésie et à l'Équateur. Pour le reste, l'APD polonaise sert à financer des aides de courte durée aux réfugiés en Pologne et des bourses d'étude.

Avec la nouvelle stratégie qui guide son programme d'aide, la Pologne entend s'atteler aux priorités internationales du moment, notamment celles relatives à l'efficacité de l'aide. L'aide polonaise au développement sera en conséquence centrée sur le renforcement et la promotion de la démocratie et la consolidation de la société civile, domaines dans lesquels la Pologne estime jouir d'un avantage comparatif.

### République slovaque

**En 2006, les versements d'APD de la République slovaque se sont élevés à 55.1 millions USD, ce qui représente 0.10 % du RNB contre 0.12 % en 2005. Sur ce total, 45 % sont passés par les voies**

**bilatérales et 55 % par le canal multilatéral. Les allègements de dette consentis à l'Afghanistan et au Soudan ont absorbé plus de la moitié de l'aide bilatérale.**

En avril 2006, le gouvernement a approuvé un nouveau « Programme annuel » prévoyant une enveloppe de 5.4 millions USD pour de nouveaux projets. Le ministère des Affaires étrangères coordonne le programme auquel participent les ministères de l'Éducation, de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement. Sont prévus 1.6 million USD d'aide bilatérale à la Serbie et Monténégro et 3.8 millions USD en faveur de 13 pays ou entités prioritaires : Afghanistan, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Kazakhstan, Kenya, République kirghize, ex-République yougoslave de Macédoine, Mongolie, Mozambique, Ouzbékistan, Soudan et Tadjikistan.

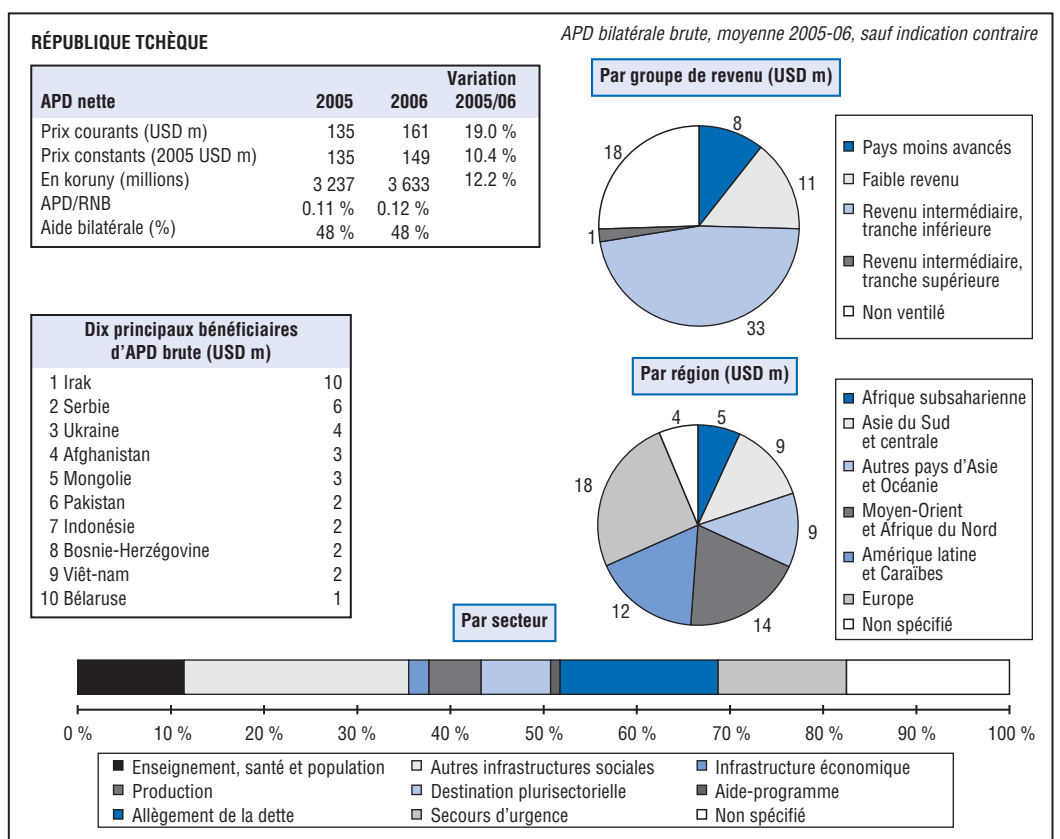
Soucieuse de contribuer à la réalisation des OMD, la République slovaque centre son soutien sur les infrastructures sociales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, le développement économique durable et l'environnement, ainsi que la mise en place d'institutions démocratiques. Selon les plans actuels, les enveloppes allouées aux programmes annuels augmenteront de telle sorte que soit atteint l'engagement souscrit dans le cadre de l'UE, à savoir porter le rapport APD/RNB à 0.17 % pour 2010.

### République tchèque

**En 2006, l'APD tchèque s'est accrue de 10.4 % en termes réels pour s'établir à 160.9 millions USD, soit 0.12 % du RNB. Cette progression s'explique essentiellement par la contribution versée par la République tchèque au budget de l'UE pour le développement, des opérations d'allègement de la dette, des interventions à l'appui de la reconstruction en Asie et au Moyen-Orient, et aussi une augmentation du budget affecté aux projets bilatéraux. L'aide tchèque prend exclusivement la forme de dons.**

En 2006, des programmes à long terme ont été mis en place dans huit pays prioritaires (Angola, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, Mongolie, Serbie et Monténégro, Viet Nam, Yémen et Zambie).

À la demande du ministère tchèque des Affaires étrangères, le CAD est convenu, en mai 2006, de procéder à un examen spécial de la coopération tchèque pour le développement. Le principal objectif de cet exercice était de mettre en avant des bonnes pratiques et des données d'expérience pour étayer la réforme de l'aide extérieure que souhaitaient opérer les autorités tchèques dans le cadre d'une grande remise à plat de la législation et des institutions. En avril 2007, le ministère des Affaires étrangères a accueilli une table ronde sur l'APD tchèque à laquelle ont participé des délégués au CAD et autres experts.



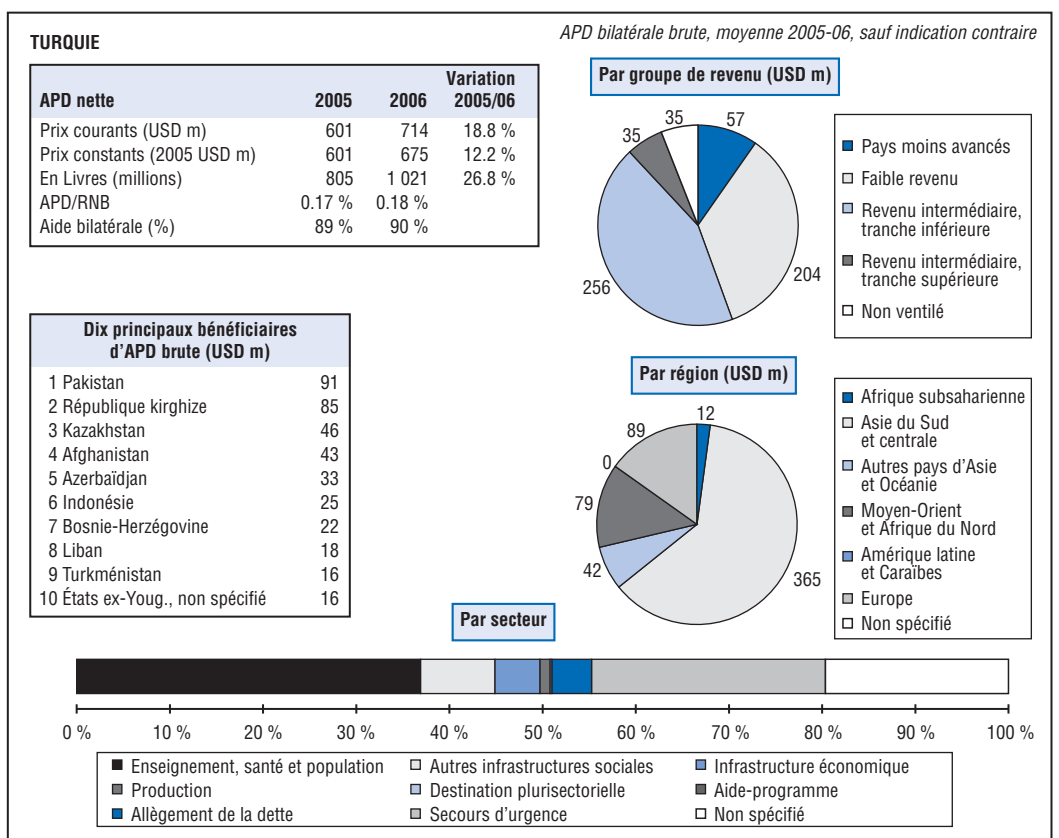
## Turquie

En 2006, l'APD distribuée par la Turquie s'est montée à 714.2 millions USD, soit 0.18 % du RNB et 12.2 % de plus, en termes réels, qu'en 2005.

L'accroissement régulier de l'aide turque ces dernières années s'explique avant tout par la stratégie appliquée par l'Agence turque de coopération internationale (TIKA) ainsi que par l'exhaustivité grandissante des données recueillies auprès des ministères sectoriels et autres instances fournissant une assistance technique aux pays partenaires. Les chiffres de l'APD ont aussi été gonflés par des opérations de rééchelonnement de la dette en faveur de la République kirghize et la prise en compte de l'aide aux réfugiés.

La plupart des pays bénéficiaires de l'aide turque sont situés en Asie centrale, dans le Caucase, dans les Balkans, en Afrique, au Moyen-Orient ou en Extrême-Orient. L'APD turque est passée à concurrence de 90 % par les voies bilatérales. Outre les contributions qu'elle verse aux organisations multilatérales, la Turquie prend part à des projets et activités conduits par ces organismes ou participe à leur financement.

Pour la première fois en 2006, des données ont été recueillies et communiquées au CAD sur les apports du secteur privé turc aux pays partenaires. Ces derniers ont totalisé près de 1 milliard USD. Les ONG turques ont aussi consenti pour quelque 78 millions USD à des pays ciblés. Au total, en 2006, les apports de ressources de la Turquie aux pays en développement se sont ainsi élevés à 1.7 milliard USD.



## Notes relatives aux donateurs non membres de l'OCDE

Le CAD réunit les principaux donateurs d'aide de la zone de l'OCDE, mais d'autres donateurs n'appartenant pas à l'OCDE n'en jouent pas moins un rôle important dans la coopération pour le développement. Ils ont souvent à apporter une expérience précieuse en tant que bénéficiaires d'APD et ont à leur actif un parcours impressionnant en termes de développement au cours des dernières années.

Jusqu'ici, les informations sur la coopération pour le développement émanant des économies non membres de l'Organisation étaient limitées. Avec le concours d'autres acteurs internationaux partenaires au développement, le CAD a entrepris de remédier à cette situation pour répondre au souhait de la communauté internationale du développement de disposer d'une information statistique plus complète de la part des économies non membres de l'OCDE. En tant que source de statistiques sur la coopération pour le développement faisant autorité, le CAD s'efforce de fournir une image exhaustive de l'APD dans le monde, se fondant sur des données comparables, de sorte que donateurs et pays partenaires puissent bénéficier les uns comme les autres d'informations complètes sur le volume et la répartition de l'aide et, partant, puissent en améliorer l'efficacité et l'impact sur la coopération pour le développement dans son ensemble. Pour atteindre cet objectif, le CAD espère qu'à l'avenir, tous les pourvoyeurs importants d'aide au développement entreprendront de notifier leur APD, à la fois pour que leurs efforts soient reconnus à leur juste valeur et pour qu'un tableau plus complet des apports d'aide globaux puisse être dressé.

Plusieurs États arabes, déjà forts d'une longue expérience en tant que donateurs, se sont dotés de mécanismes aboutis pour coordonner et harmoniser leurs efforts. Le Koweït, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis notifient leur APD au CAD. La majeure partie de leur aide passe par le canal bilatéral. Le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe a consenti en 2006 un volume net d'APD de 158 millions USD sous forme d'assistance financière et technique, dont 60 % à destination de l'Afrique et 33 % de pays d'Asie. Les apports nets d'aide de l'Arabie Saoudite se sont élevés à 2 milliards USD en 2006, versés par le Fonds saoudien de développement, et comprenait pour l'essentiel des dons bilatéraux à d'autres pays arabes sous forme d'aide humanitaire ou à l'appui du développement. Les Émirats arabes unis ont quant à eux versé en 2006 une APD nette de 249 millions USD au total, dont près de 50 % sont allés à des pays au nord du Sahara et 34 % à des pays d'Asie.

Les États membres de l'Union européenne n'appartenant pas à l'OCDE accroissent considérablement leurs budgets d'aide au développement. Ils se sont engagés à porter la part de leur APD dans le RNB à 0.17 % d'ici 2010 et à 0.33 % d'ici 2015, et en 2006 l'Estonie (avec 13 millions USD), la Lettonie (12 millions USD), la Lituanie (25 millions USD) et la Slovénie (35 millions USD) ont notifié leurs apports nets d'APD au CAD. En même temps, il reste difficile, en particulier pour les petites administrations, de se doter des capacités nécessaires pour mener à bien un programme complet d'aide bilatérale. Pour une bonne part, les concours apportés par ce groupe de pays à la Communauté européenne passent par le canal multilatéral.

D'autres donateurs ont notifié leurs apports nets d'APD au CAD en 2006 : Israël (90 millions USD), la Thaïlande (74 millions USD) et le Taipei chinois (514 millions USD). Dans les trois cas, l'aide bilatérale prédomine largement. En Israël, c'est le Centre de coopération internationale pour le développement (MASHAV), qui relève du ministère des

Affaires étrangères, qui est principalement responsable du programme de coopération technique, bien qu'une part importante de l'APD israélienne notifiée porte sur l'aide consentie aux réfugiés lors de leur première année en Israël. Par l'intermédiaire de son agence de coopération internationale pour le développement (TICA), la Thaïlande a lancé un programme de coopération technique axé sur le renforcement des capacités et le partage des responsabilités avec les pays en développement. Cependant, quelque 70 % du budget d'APD ont été consentis dans le cadre d'un programme de prêts assortis de conditions libérales, essentiellement à l'appui des infrastructures. La Thaïlande concentre son aide sur les pays voisins, comme le Cambodge, le Laos, le Myanmar et le Viet Nam qui, ensemble, absorbent 83 % de l'APD thaïlandaise. Pour son exécution, l'aide au développement consentie par le Taipei chinois incombe principalement au Fonds international de coopération et de développement (ICDF), dont les activités privilégient la valorisation des ressources humaines, le développement des entreprises, la diversification de l'agriculture, le renforcement des capacités et l'aide humanitaire.

Même si aucune autre économie n'a notifié ses apports d'aide au CAD en 2006, elles sont plusieurs à mettre en œuvre des programmes de coopération pour le développement de plus en plus importants et à envisager la création d'organismes d'aide.

La Chine poursuit depuis les années 50 des activités de coopération pour le développement, qu'elle considère comme relevant de la coopération entre pays en développement, ou coopération Sud-Sud. Elle a défini en 1964 huit principes qui continuent aujourd'hui de présider à sa politique d'aide. L'un d'entre eux consiste à consentir une aide aux pays en développement – ceux qui adhèrent au principe d'une seule Chine – sans l'assortir d'aucune conditionnalité sur le plan politique.

La Chine ne publie pas de données officielles sur l'aide au développement s'appuyant sur des séries chronologiques, ni de données correspondant aux définitions de l'APD. La priorité qu'accorde la Chine à l'avantage mutuel dans sa coopération économique avec l'étranger rend impossible d'en calculer l'élément d'APD par rapport à la promotion du commerce et de l'investissement. Plusieurs études, réalisées notamment par des instituts de recherche chinois, estiment que le budget chinois de l'aide s'est situé en 2006 entre 1 et 1.5 milliard USD, mais cet ordre de grandeur n'a pas été confirmé par le gouvernement. L'ampleur des engagements et des projets récemment annoncés sont toutefois révélateurs du rapide accroissement du programme chinois de coopération pour le développement depuis quelques années. Les activités de coopération pour le développement de la Chine couvrent le monde entier, mais l'intensification de son engagement en Afrique ne manque pas d'attirer l'attention. Le « Programme d'action de Beijing », entériné en novembre 2006, comprend un certain nombre d'engagements, dont un doublement de l'aide à l'Afrique entre 2006 et 2009. La Chine a également accordé des remises de dettes à des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et à des pays parmi les moins avancés (PMA), qui à fin 2006 totalisaient 1.3 milliard USD; le gouvernement chinois a annoncé d'autres annulations de dettes en faveur des PPTÉ et des PMA.

L'aide chinoise est versée sous forme de dons, de prêts à taux zéro et de prêts à taux préférentiels. Les dons ont essentiellement vocation à améliorer l'infrastructure à l'appui des services sociaux et à soutenir des activités de coopération technique et d'aide humanitaire. Les prêts à taux zéro financent généralement des investissements non productifs à l'appui de projets d'infrastructure publique. Quant aux prêts à taux préférentiels, ils servent à financer des projets générateurs de recettes, principalement en



faveur de coentreprises chinoises et locales, où l'élément d'aide représente l'écart entre le taux de base de la Banque centrale chinoise et le taux d'intérêt préférentiel. Parmi l'éventail d'entités publiques qui participent à l'action de coopération pour le développement, un rôle prépondérant échoit au ministère du Commerce, chargé de coordonner l'aide consentie à la Chine et les propres dons et prêts à taux zéro octroyés par la Chine à l'appui de projets dans les pays en développement. L'EXIM Bank est quant à elle responsable des prêts à taux préférentiels accordés aux pays étrangers.

À l'instar d'autres pays, la Russie travaille à la mise en place d'un système d'aide extérieure apte à acheminer un volume grandissant d'aide bilatérale. Elle estime à 100 millions USD le budget annuel de son APD bilatérale en 2006, compte non tenu des remises de dette accordées ces dernières années à des pays africains, qui s'établiraient à 11.3 milliards USD. La Russie envisage de commencer de notifier ses apports d'aide au CAD dès lors qu'elle se sera dotée des capacités nécessaires. En Inde, le montant annuel alloué à la coopération pour le développement est estimé à 1 milliard USD au total – même s'il est difficile de déterminer à combien s'élève la part de l'APD sur ce total. Les deux plus importants organes publics actifs dans le domaine du développement sont la Division de la coopération technique et économique (ITEC) du ministère des Affaires étrangères et le Département des Affaires économiques du ministère des Finances. L'Inde a l'intention de créer un organisme d'aide afin de regrouper l'ensemble de ses activités de coopération pour le développement sous la tutelle d'une seule instance.

D'autres importantes économies émergentes comme le Brésil et l'Afrique du Sud jouent un rôle grandissant en tant que pourvoyeurs d'aide. L'Agence brésilienne de coopération (ABC) apporte ainsi une aide au titre de la coopération technique dans les domaines de la prévention du VIH/sida et de la protection sociale, et des concours financiers directs aux gouvernements africains. Quant à l'Afrique du Sud, elle privilégie une approche régionale dans ses activités de coopération pour le développement, de façon à promouvoir un processus collectif de développement en Afrique, et une bonne partie de son aide est acheminée par le biais du Fonds pour la renaissance africaine. Qu'elle soit technique ou financière, l'aide consentie par l'Afrique du Sud accorde la priorité au renforcement des capacités, notamment dans les pays de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC).

## Table des matières

<b>Préface du Secrétaire général de l'OCDE</b> .....	3
<b>Avant-propos</b> .....	5
<b>Remerciements</b> .....	6
<b>Liste des abréviations</b> .....	11
<b>1. Vue d'ensemble du président</b> .....	13
Introduction .....	14
La mesure des progrès .....	15
Volume de l'aide (indicateurs 1 et 2) .....	16
Répartition de l'aide (indicateurs 3 à 5) .....	20
Situations précaires (indicateur 6) .....	24
Efficacité de l'aide (indicateurs 7 à 10) .....	24
Efforts déployés par les pays bénéficiaires (indicateur 11) .....	28
Des résultats sont-ils visibles? (indicateur 12) .....	29
Notes .....	37
<b>2. Pour une gestion efficace de l'aide – Douze leçons tirées des examens par les pairs réalisés par le CAD</b> .....	39
Introduction .....	40
Stratégie .....	40
Définir l'assise juridique et politique requise .....	40
Gérer des intérêts nationaux concurrents .....	41
Renforcer la cohérence des politiques au service du développement .....	42
Sensibilisation de l'opinion publique .....	44
Gestion en matière organisationnelle .....	45
Définir une structure de direction efficace .....	45
Aide bilatérale : Gare à la dispersion institutionnelle .....	46
Gestion des contributions destinées aux organismes multilatéraux .....	48
Décentralisation de la gestion au profit du terrain .....	49
Gestion de la mise en œuvre .....	50
Gérer l'augmentation de l'aide au développement .....	50
Suivre une approche ciblée sur un certain nombre de pays et de secteurs .....	51
Gestion axée sur les résultats, évaluation et contrôle de la qualité .....	53
Priorités en matière de gestion des ressources humaines .....	55
Tirer des enseignements pour l'avenir .....	57
Notes .....	57

<b>3. Efficacité de l'aide : Mise en œuvre de la Déclaration de Paris</b> .....	59
Introduction .....	60
De l'importance de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé .....	61
Les obstacles à l'amélioration de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé ..	61
Mesures prises face aux obstacles observés .....	63
Mise en œuvre de la Déclaration de Paris – Vers une approche plus soucieuse d'efficacité de l'aide au développement en faveur de la santé .....	65
Les éléments de base sont en place mais il faut maintenant produire des résultats .....	68
Le Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide, un vecteur d'action. . . .	69
Enseignements à tirer de l'application des principes de la Déclaration de Paris dans les domaines des droits de l'homme, de la durabilité environnementale et de l'égalité des sexes .....	70
Principaux messages ressortant de l'atelier de Dublin .....	70
L'appropriation à l'échelon national est en fait une véritable prise en charge collective du développement par toute la société .....	70
Prochaines étapes .....	73
Notes .....	73
<i>Annexe 3.A. Principes de bonnes pratiques au niveau des pays à l'intention des partenariats mondiaux pour la santé</i> .....	74
<b>4. Point sur les efforts et politiques des donneurs bilatéraux</b> .....	77
Introduction : Performances des membres du CAD en matière d'aide en 2006 . . .	78
Les membres ont-ils atteint leurs objectifs pour 2006 ? .....	79
Perspectives d'évolution pour l'avenir .....	81
Notes relatives aux différents membres du CAD .....	81
Allemagne .....	83
Australie .....	84
Autriche .....	85
Belgique .....	86
Canada .....	87
Communauté européenne .....	89
Danemark .....	91
Espagne .....	93
États-Unis .....	95
Finlande .....	96
France .....	98
Grèce .....	99
Irlande .....	100
Italie .....	101
Japon .....	102
Luxembourg .....	103
Norvège .....	104
Nouvelle-Zélande .....	105
Pays-Bas .....	106
Portugal .....	107
Royaume-Uni .....	108

Suède .....	109
Suisse .....	110
Notes relatives aux autres donateurs membres de l'OCDE. ....	111
Corée .....	111
Hongrie .....	111
Islande .....	112
Mexique .....	112
Pologne .....	112
République slovaque .....	112
République tchèque .....	113
Turquie .....	114
Notes relatives aux donateurs non membres de l'OCDE. ....	115
<b>Le CAD et ses travaux. ....</b>	<b>119</b>
Le Comité d'aide au développement. ....	120
Composition du Comité d'aide au développement en 2007 .....	122
Quelques activités réalisées par le CAD en 2008. ....	123
Les organes subsidiaires du CAD. ....	125
Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD. ....	126
La Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE. ....	137
Thèmes et alias du site Internet du CAD .....	141
<b>Annexe statistique .....</b>	<b>143</b>
<b>Notes techniques .....</b>	<b>243</b>
Glossaire des principaux termes et concepts .....	244
Notes sur les définitions et questions de mesure .....	250
Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD – 1 <sup>er</sup> janvier 2006 .....	253
<b>Encadrés</b>	
1.1. Action des donateurs face aux situations précaires. ....	25
1.2. Une mise en perspective de l'APD à l'Irak. ....	33
1.3. Regard sur l'aide pour le commerce. ....	34
2.1. La définition d'objectifs clairs à un niveau élevé au Royaume-Uni. ....	41
2.2. Développement et intérêt national aux États-Unis .....	42
2.3. Promotion de la cohérence des politiques au service du développement en Suède .	43
2.4. Sensibilisation de l'opinion publique en Irlande .....	45
2.5. La structure de direction des activités d'aide au développement aux Pays-Bas ...	46
2.6. Intégration institutionnelle au Japon. ....	47
2.7. Attribution des principales responsabilités afférentes à la gestion des relations avec les banques multilatérales de développement .....	49
2.8. La décision de la Commission européenne d'œuvrer à partir du terrain. ....	50
2.9. Défis posés à l'Espagne par l'augmentation de l'aide .....	51
2.10. DEREc : Diffuser les enseignements de l'expérience. ....	54
2.11. La gestion axée sur les résultats dans le cadre de l'aide canadienne. ....	55

2.12. Formation conjointe du personnel chargé des questions de développement au sein des organismes d'aide et de leurs homologues dans les pays en développement : Train4Dev .....	56
3.1. La Déclaration de Paris comme cadre d'évaluation de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé .....	66
4.1. Examen par le CAD de l'aide du Canada, 10 octobre 2007 .....	88
4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Communauté européenne, 26 juin 2007 .....	90
4.3. Examen par le CAD de l'aide du Danemark, 8 juin 2007 .....	92
4.4. Examen par le CAD de l'aide de l'Espagne, 15 novembre 2007 .....	94
4.5. Examen par le CAD de l'aide de la Finlande, 27 novembre 2007 .....	97

### Tableaux

1.1. Simulation du Secrétariat du CAD/OCDE concernant les perspectives d'évolution de l'APD nette en 2006 et 2010 .....	17
1.2. Pays où l'aide au titre des projets et programmes de développement et de la coopération technique a le plus diminué entre 2002 et 2006 .....	23
1.3. Tenir la marque .....	32
2.1. Qui est responsable de la politique d'aide bilatérale et de la gestion de cette aide ? ..	47
4.1. Situation de l'APD en 2006 et objectifs fixés en 2002 à Monterrey .....	80

### Graphiques

1.1. APD nette des membres du CAD de 1990 à 2006 et simulations du Secrétariat du CAD pour la période 2007 et 2010 .....	16
1.2. Apports nets par catégorie d'APD .....	18
1.3. Apports nets totaux d'APD aux PMA et autres PFR .....	21
1.4. Apports totaux nets d'APD par région .....	22
1.5. Enquête de référence 2006 pour le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : Proportion de travaux analytiques réalisés conjointement par les donateurs .....	27
1.6. Évolution des recettes publiques et des versements d'APD en Afrique subsaharienne .....	29
3.1. Répartition des financements affectés par les donateurs à la santé entre les objectifs stratégiques du Rwanda .....	63
3.2. Évolution de l'aide en faveur de la santé dans sept pays .....	64

## Liste des abréviations<sup>1</sup>

<b>ACDI</b>	Agence canadienne de développement international
<b>APD</b>	Aide publique au développement
<b>ASS</b>	Afrique subsaharienne
<b>CE</b>	Commission européenne
<b>CSLP</b>	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
<b>DTS</b>	Droit de tirage spécial (FMI)
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>FMLSTP</b>	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
<b>UNFPA<sup>2</sup></b>	Fonds des Nations Unies pour la population
<b>GFP</b>	Gestion des finances publiques
<b>IDA<sup>2</sup></b>	Association internationale de développement
<b>IFFIm<sup>2</sup></b>	Facilité internationale de financement pour la vaccination
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le développement
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONUSIDA</b>	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
<b>PFR</b>	Pays à faible revenu
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>PPTE</b>	Pays pauvre très endetté
<b>PRITI</b>	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
<b>RNB</b>	Revenu national brut
<b>SLP</b>	Stratégie de lutte contre la pauvreté
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UNICEF<sup>2</sup></b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>USD<sup>2</sup></b>	Dollar des États-Unis

1. Cette liste n'est pas exhaustive. Voir le chapitre 4 pour les abréviations utilisées spécifiquement pour certains pays.

2. Sigle dans la langue anglaise.



Extrait de :  
**Development Co-operation Report 2007**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/dcr-2007-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

Manning, Richard (2008), « Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux », dans *Development Co-operation Report 2007*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2007-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).